

L'Anjou laïque

N° 138 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Janvier, Février, Mars 2022

**LES SECRETS DE LA CONFESSION
SONT AU DESSUS DES LOIS
DE LA RÉPUBLIQUE !**



**Au dessus
des lois de la
République** p.7

**Des dogmes
inhumains
en partage** p.5

**Écoles hors
contrats, écoles
hors pair** p.6

Lady sapiens p.4

**"Exception
consolante"** p.15

Également au sommaire de ce numéro

D'est en ouest p.2
Edito p.3
Direction d'école p.8
La souveraineté p.9
Energie, l'humain p.10
Liberté d'expression p.11

Encore des mots et des maux p.12
Bla, bla, bla p.13
Mémoire à Angers p.14
Méditation à l'école p.16
La peste à Angers p.17
Conte et jeux p.18 et 19



9 771245 093003 >

D'est en ouest

Ludovic Mezey, professeur d'économie, est un militant. IL a œuvré en tant que tel à la Sadel (administrateur), à la Fcpe, au Collectif vigilance laïcité. Il contribue à animer l'association « Espace Marx ». Ces engagements ne sont pas étrangers à l'histoire de son père dit-il à la fin de l'entretien. Cette interview sur son livre a donc bien sa place dans cette page consacrée à des portraits. Cette fois au titre, nous mettrons un « s ».

Anjou laïque : Qu'est-ce qui t'a conduit à écrire cet ouvrage ?

Ludovic Mezey : D'abord la suggestion d'amis à qui j'ai raconté l'histoire de mon père, cet immigré juif hongrois au destin hors du commun : enfant, ses parents ont été déportés et il a dû survivre, quasiment livré à lui-même, dans le ghetto juif de Budapest. Adolescent, révolté contre la dictature stalinienne, il a fini par fuir son pays pour gagner l'Occident en 1956. Adulte, malgré son intégration à la société française, il n'a pas pu me transmettre son nom à ma naissance.

Et puis il avait envie de me raconter tout cela par le menu, à moi et à personne d'autre. Parallèlement, ma mère n'était pas en reste lorsque je lui posais des questions sur sa jeunesse. Si on ajoute la volonté de mon frère d'apporter son témoignage, on voit que je me suis retrouvé seul dépositaire de la parole de tout ce petit monde. Il fallait que je m'acquitte de cette mission : reconstituer l'histoire familiale pour lui donner du sens. Et au passage, faire la généalogie de mes divers engagements.

A. L. : Écrire c'est une première étape, mais qu'est-ce qui t'a conduit à publier ce récit ?

L. M. : Je crois qu'il peut parler à n'importe qui. J'ai interviewé mon père de manière discontinue pendant 10 ans.

Au bout de 5 ou 6 ans, j'avais rédigé 50 pages dactylographiées, mais je ne savais pas quoi faire de ce long monologue. À la relecture, certains souvenirs me sont apparus imprécis, douteux ou lacunaires. Leur confrontation avec ceux des mère, frère, nourrice etc., a commencé à dessiner une saga familiale. Et puis j'ai été frappé par l'écho que formaient certains épisodes de ma vie avec ceux de l'expérience paternelle. Mon enfance en banlieue, mon entrée dans le métier d'enseignant,

ma découverte de la musique, de la question migratoire ou même de la vie amoureuse... tout cela a résonné de façon surprenante avec l'histoire de ma famille. Voilà pourquoi j'ai choisi la forme du récit choral, qui fait alterner les souvenirs, témoignages et destinées de chacun, sans prétention scientifique ni psychanalytique. Chaque personne peut faire ce genre de rapprochements. Ce qui m'intéresse, c'est que le lecteur, en fonction de sa sensibilité et de son expérience propres, reconstitue un sens, et s'interroge sur sa propre biographie.

A. L. : Quelle relation entre l'histoire de ta famille et l'Histoire (avec un H majuscule) de l'Europe centrale ?

L. M. : Il y a d'abord le destin juif de mes grands-parents paternels : leur spoliation, leur déportation, leur retour de déportation...

Ludovic Mezey

D'Est en Ouest

Récit autobiographique



Éditions Déhache

Je pense ensuite à la dictature stalinienne, qui s'est abattue sur la Hongrie en 1949 : mon père a dû supporter à la fois la propagande « communiste » à l'école et l'ingérence omniprésente du régime dans la vie privée. C'est ce qui lui fait dire, inlassablement : « Ils m'ont volé mon enfance et mon adolescence ». Mais les personnes ne sont jamais totalement écrasées : c'est aussi à cause de tout cela qu'il a développé un esprit de révolte, qu'il a cherché à s'émanciper de toutes

ces horreurs en lisant la littérature hongroise et française, et qu'il s'est enfui de son pays à l'occasion de l'insurrection hongroise de 1956. En construisant une famille en France, il était porteur de tout cela, et l'Histoire continue de peser sur moi, sur mes enfants...

A. L. : L'histoire de ton père semble jouer un rôle central dans le livre, autant que dans ton propre parcours...

L. M. : Le récit de mon père, disséminé en plusieurs chapitres, occupe environ un tiers du livre. Arrivé en France, mon père a joui des plaisirs que lui offrait l'univers occidental : la bonne bouffe, le vin, la drague, les copains, les concerts de jazz... Il lui suffisait de travailler de temps en temps pour couvrir ses quelques dépenses. Quand il a rencontré ma mère, sa désinvolture, notamment en matière professionnelle, a porté préjudice à l'équilibre de notre famille. Aussi, j'ai très tôt voulu me démarquer de lui : fonder une famille stable, exercer un métier stable avec le souci de transmettre une culture aux jeunes générations, bref assumer des responsabilités, y compris militantes. Force est de constater que je n'ai pas tout réussi !

A. L. : Tu lies tes pratiques militantes à ton héritage paternel ?

L. M. : Oui. L'héritage, comme dit Derrida, c'est une « affirmation active [qui] répond à une injonction mais suppose aussi une sélection critique ». En même temps que mon père substituait à son « anticommunisme primaire » une sensibilité à la justice sociale, je m'inscrivais dans des mouvements de gauche : syndicaux, politiques ou laïques. J'ai été très tôt allergique à toute forme de dévalorisation des personnes : racisme, exploitation, mépris de classe... J'ai l'égalité chevillée au corps, d'où mon militantisme pour une école publique et laïque, pour le salaire à la qualification de Bernard Friot... Quand je repense à cet ancien petit garçon juif qui a subi mille vexations dans le ghetto et ensuite dans les écoles catholiques, ou encore à cet ancien garçon de café immigré à qui son employeur ne donnait pas de fiche de paye, je me dis que l'histoire de mon père n'est pas étrangère à mes engagements.

*Entretien conduit par
Jean-Louis Grégoire*



Édito

Au mois d'octobre dernier, la chaîne parlementaire LCP a diffusé un documentaire intitulé : « *La laïcité, 30 ans de fracture à gauche.* ». Pour le reportage, la fracture provient des regards différents portés sur les prosélytes de l'islam.

Sur cette page, nous avons toujours considéré que la laïcité de la République de vocation universelle devait concerner toutes les citoyennes et tous les citoyens quels que soient leurs liens préexistants religieux ou ethniques. Nous n'oublions pas qu'il y a trente ans, l'affaire des foulards de Creil était une tentative d'inspiration communautariste et islamiste. Les jeunes filles voulant les porter étaient en service commandé. Et, faute de réaction ferme des pouvoirs publics, les offensives se propagèrent. Il fallut la loi de 2004 pour y mettre un terme.



En revanche rien ne se profile pour mettre un terme au financement public des écoles confessionnelles à caractère propre (écoles sous contrat). Et pourtant, il y a *plus de 60 ans*, les laïques réunis à Vincennes avaient juré de ne jamais accepter la loi Debré de 1959 qui initia ce financement. Ils étaient alors soutenus par la Gauche unanime.

La tentative d'unification en 1983 entre les écoles privées sous contrat et les écoles publiques fut une illusion et non une occasion ratée comme certains le proclament. Le clergé catholique n'en voulait pas. Les propositions du Ministre Savary furent systématiquement repoussées, même les plus généreuses. Le projet assurait notamment l'autonomie des établissements scolaires catholiques. Le Comité national d'action laïque y voyait la confirmation masquée du dualisme scolaire. Les plus déçus de l'échec du projet furent des enseignants de l'enseignement privé, souvent adhérents de la CFDT et parfois membres du parti socialiste. Par un rapprochement entre les deux écoles, ils espéraient devenir fonctionnaires d'État et, à terme, pouvoir intégrer l'enseignement pu-

blic. L'Épiscopat a mesuré le danger d'une érosion de l'intérieur. Désormais, pour être titularisé dans l'enseignement privé, il faut suivre un stage d'une année et être ensuite recruté par un chef d'établissement. Les « brebis galeuses » n'y trouveront plus de place. Il va de soi que la Droite réunie fut vent debout contre le projet Savary. De la laïcité, elle ne retient les principes qu'à l'encontre des musulmans qui voudraient y déroger. Au pouvoir, et elle y est souvent, elle pousse les feux des privilèges de l'enseignement catholique. Les avantages les plus récents sont le fait de Jean-Michel Blanquer. Laïque intransigeant à l'endroit de l'enseignement public, communautariste quand il s'agit du privé, ce membre éminent de l'Institut Montaigne (think tank libéral) a initié une réforme du dispositif "Enseignement prioritaire" pour y introduire l'enseignement confessionnel. Des contrats locaux d'accompagnement (CLA) assurés par des établissements du second degré compléteront l'organisation actuelle. Les établissements privés catholiques y sont éligibles. Quatre établissements catholiques ont été retenus dans quatre académies différentes. Ils bénéficieront de crédits publics pour cette nouvelle mission déléguée. Pendant ce temps-là, des établissements publics en désespérance se verront refuser leur entrée en éducation prioritaire faute d'argent public.

Cette nouvelle mesure, source de financements publics, s'ajoute à l'obligation de la scolarité à 3 ans qui imposera aux communes de subventionner les écoles maternelles du diocèse.

La liste des prébendes accordées à l'enseignement confessionnel depuis la forfaiture

*Le contrat
d'association
inventé sous
le général De Gaulle
fut une belle
mystification*

de 1959 s'accroît à chaque fois qu'un Président de Droite s'installe à l'Élysée. Emmanuel Macron a respecté la tradition.

Le contrat d'association inventé sous le général De Gaulle fut une belle mystification.



L'Épiscopat n'a jamais envisagé qu'il puisse ouvrir la voie à une unification laïque. D'ailleurs en 1977, craignant une victoire de la gauche aux élections législatives de 1978 après sa victoire aux municipales de mars, les évêques voulurent réaffirmer et renforcer le caractère propre de leurs établissements. Valéry Giscard d'Estaing leur donna satisfaction en novembre. Ce fut la loi Guermeur, nom du Ministre alors locataire du 110 rue de Grenelle.

L'Épiscopat peut-il encore craindre l'arrivée de la Gauche au pouvoir ? Ce serait grandement souhaitable. Mais faudrait-il encore que cette dernière s'entende sur la nuisance d'une école confessionnelle concurrente financée sur des fonds publics. Pour notre part nous dénonçons le double jeu d'une école se disant ouverte à tous, mais qui vient de refuser à ses agents une formation proposée par l'Éducation nationale sur la laïcité. Comme d'habitude, aucune initiative publique ne doit aller à l'encontre de son caractère propre. De plus, cette école, par sa gestion patronale, se fait complice de l'idéologie libérale. D'ailleurs, quand les adeptes du libéralisme économique sont au pouvoir, son mode de fonctionnement devient un exemple à suivre. Il s'ensuit dans l'école de la République un processus de privatisation insidieux. Associée au service public, cette école à part en est le cheval de Troie. Oui, nous sommes toujours fidèles au serment de Vincennes de 1960 contre la loi Debré. Et, citoyens, nous aimerions savoir ce qu'il en est aujourd'hui dans les partis de gauche. Sur cette question éminemment laïque, accord ou *fracture* ?

Nous sommes dans l'expectative. Hélas !

Jack Proutt

Lady préhistorique

Au milieu du XIX^{ème} siècle, les préhistoriens ont sous-estimé le rôle des femmes en interprétant leurs découvertes avec les a priori de leur époque. Aujourd'hui, la science révèle un tout autre visage des femmes de la préhistoire, loin des clichés de la femme soumise et faible.

La Préhistoire apparaît en tant que discipline autour de 1860. Les préhistoriens ont construit la vie des préhistoriques selon le modèle de leur société. À cette époque la femme était le plus souvent à la maison, les hommes avaient un rôle économique et social important. Les peintures de l'époque montraient la femme apeurée au fond de sa grotte, entourée de sa progéniture, tout juste bonne pour la cueillette et soumise à l'homme puissant, chasseur de gros gibier. Les femmes du paléolithique sont prisonnières de ces clichés qui ont perduré encore au XX^{ème} siècle. Selon Marylène Patou-Mathis, « *cette domination masculine a été construite, elle n'est pas intrinsèque à l'humanité* ». En mettant la figure masculine au centre de leurs hypothèses, les femmes n'ont pas été identi-



fiées. Par exemple l'homme de Menton découvert en 1872 a été rebaptisé la Dame de Cavillon ! Depuis 1970, l'arrivée de préhistoriennes et les nouvelles méthodes d'investigation des scientifiques internationaux vont révéler un nouveau visage de la femme préhistorique.

« Lady Sapiens » a vécu durant le paléolithique supérieur (entre - 40 000 et - 10 000 ans) au temps des chasseurs-cueilleurs.

Les sources d'investigation sont les fossiles d'ossements humains eux-mêmes, les empreintes de main et de pied, les objets personnels qui les entourent et les peintures rupestres. Pour mieux identifier la femme préhistorique, il faut distinguer son squelette de celui de l'homme. Le volume de la boîte crânienne ? La proéminence de l'arcade sourcilière ? Ces critères ne sont pas fiables, ils varient avec l'âge, la taille de l'individu et les différentes populations. Par contre l'os

coxal du bassin n'est pas identique chez la femme et chez l'homme. Il est le seul os du corps humain dont la morphologie est liée à la possibilité d'enfanter, identifiable à partir de 14 ans seulement. La cochlée, petit os de 1 cm dans l'oreille, permet de connaître le sexe d'un individu non mature par analyse morphologique. La différence entre l'homme et la femme est bien visible dans l'ADN car ils ne présentent pas les mêmes chromosomes. Mais cette méthode reste fragile car l'ADN se décompose facilement avec le temps. Nos os se remodelent continuellement pour s'adapter à nos mouvements et nos besoins. « *Ce qu'on constate, c'est une robustesse très importante des membres supérieurs gauches et droits identiques chez l'homme et la femme, Lady Sapiens est donc musclée, comme les hommes.* » (S Vilotte). Ce n'est pas étonnant, elle n'a pas une vie sédentaire, les chas-

seurs-cueilleurs sont en déplacements permanents et le gibier consommé est une viande maigre. Par contre, que penser des statuettes de femmes nommées les Vénus aux rondeurs prononcées (seins proéminents et fesses rebondies) peu compatibles avec leur mode de vie actif ? Pour C. Schwab, « *la valorisation artistique des femmes rondes est souvent rattachée à un discours symbolique* ». La couleur de peau des premiers Homo Sapiens qui arrivent d'Afrique vers l'Europe, il y a 45 000 ans, est noire et reste foncée jusqu'au Néolithique (- 6 000 ans avant J-C). On sait depuis peu que la dépigmentation s'est fait plus lentement que la migration sur le territoire européen. Normalement, avoir une peau plus claire permet de mieux assimiler la vitamine D. Mais comme le régime alimentaire contribuait naturellement aux apports en vitamine D, la dépigmentation a été retardée. « *Il y a 10 000 ans en Europe de l'Ouest, tous les Européens de l'ouest qu'on a pu étudier sont noirs de peau avec des yeux bleus !* » Selon

Évelyne Heyer, cette couleur bleue reste une énigme. Grande, musclée, métisse à la peau foncée et yeux clairs, telle serait Lady Sapiens.

La vie et les activités de Lady Sapiens.

Le corps des femmes comme celui des hommes est protégé du froid et des animaux par des vêtements. La création de l'aiguille à chas a révolutionné le vêtement qui devient plus élaboré. Les parures de coquillages, les bracelets en ivoire de mammoth, les boucles d'oreilles de dent d'ours, l'ocre sur la peau indiquent la créativité, le souci du beau et le désir de plaire, femme comme homme. La sexualité semble avoir joué un rôle important si l'on en croit le nombre de représentations mettant en valeur des parties génitales (vénus avec le triangle pubien fendu, phallus gravés sur ivoire), et des scènes

sexuelles représentées dans les grottes. « *Ce sont des notions d'affections d'érotisme mais rien ne permet d'avancer que cela allait dans le sens d'une domination masculine comme c'est le cas de la pornographie contemporaine* », rappelle Hohle Fels. Le mode de vie itinérant de nos ancêtres était peu propice à une grande famille. L'âge du sevrage du

lait maternel de trois à quatre ans peut se lire sur l'ivoire des dents. L'allaitement permet de bloquer la fertilité et d'espacer les maternités. Pendant l'allaitement l'enfant était dorloté par l'ensemble du groupe. Vincent Balter calcule ainsi cinq ou six naissances par femme. Des gravures représentent la femme avec un porte-bébé, ce qui lui laisse les mains libres pour l'aide à la chasse du gros gibier, la pêche (poissons, crustacés), la petite chasse (lapin). Elle connaît parfaitement les plantes sauvages et la manière de les utiliser. Lady Sapiens, mère, grand mère, est chasserresse, collectrice, meunière, artiste et experte dans la collecte des plantes utiles.

Catherine Battreau

Jennifer Kerner a écrit le livre "Lady Sapiens" aux Éditions les Arènes avec Thomas Cirotteau, Eric Pincau

Des dogmes inhumains en partage

Le dix-huit octobre dernier, le Premier ministre J.Castex est allé en grande pompe à Rome célébrer le centenaire du rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège.

On pourrait déjà se poser la question de la légitimité de ces relations d'égal à égal entre un État démocratique et républicain et une institution religieuse, même affublée de la qualité d'« État ». N'y a-t-il pas là une attitude politique qui donne à la religion chrétienne un statut particulier, différent de celui des autres cultes ? N'est-ce pas une façon implicite de lui reconnaître un pouvoir séculier ? Par ailleurs, n'est-ce pas pour le moins inconvenant au moment de la publication du rapport Sauvè sur les crimes sexuels dans l'Église ? Visiblement ces questionnements n'ont pas effleuré l'esprit du Premier ministre quand il a rédigé son allocution, ou peut-être faudrait-il dire son homélie.

Il faudrait reprendre entièrement cette relecture de la construction de notre histoire résumée en une phrase : « L'Histoire de France, en tant que Nation naît à Reims, dans la cuve d'un baptistaire. » Les majuscules sont là pour la forme, tant ce discours réduit notre identité nationale, multiple et sans cesse en construction, à son statut immémorial de « fille aînée de l'église ». J.Castex s'employant même à démontrer qu'elle n'a pas été si « turbulente » que ça !

Pas de mots trop élogieux pour vanter les qualités des chefs de l'Église catholique, « leur finesse, leur intelligence politique, leur hauteur de vue, leur profonde sagesse, leur bienveillance », et pour finir « leur sens de la mesure et de l'intérêt général ». Au-delà de l'amnésie sur les crimes de l'Église catholique (inquisition, croisades, pédophilie, affaires financières, collaboration avec les nazis, etc...), au-delà de cette vision partisane de notre construction nationale, il y a là comme un terrible aveu dans la bouche du Premier ministre : ne comptez pas sur nous pour elle « intérêt général ». C'est une idée qu'E. Macron avait déjà développée devant la conférence des évêques. La religion est irremplaçable pour offrir au milieu du chaos assourdissant de notre monde moderne, ses précieuses litanies, sa rigueur morale et l'espoir éternel, quand le cynisme politique se consacre à la défense agressive du profit des plus riches : « coupée de ses ressources fraternelles, la politique est sans entrailles. »¹ Quand la peste du libéralisme ravage le



monde quoi de plus utile qu'« Un Deus ex machina providentiel qui nous épargne la peine d'ausculter nos propres travers pour y observer la maladie dans son enfance »².

J.Castex a ajouté : « *Le Christianisme est la religion de l'incarnation et donc d'un humanisme* ». Si la grammaire a un sens, le « la » donne le « la » de la vision du Premier ministre. L'article défini assigne bien un rôle et une place particulière à la religion chrétienne, et s'oppose frontalement à notre loi de séparation qui émancipe l'État de la tutelle de

*La religion elle,
a pour métier
d'éliminer le doute
qui est le creuset
de notre humanité.*

toutes les religions. Cette place particulière permet à la droite et à l'extrême droite en embuscade, d'affirmer que la religion musulmane, par opposition, ne serait pas compatible avec la République.

La quête individuelle qui nourrit la foi face à « l'abîme insondable qui sépare nos espoirs et nos questionnements du monde sourd et indifférent dans lequel nous vivons »², ce doute existentiel face à l'absurde de notre condition de mortels, sont partagés par les croyants et les athées.

La religion elle, a pour métier d'éliminer le doute qui est le creuset de notre humanité. Castex et Macron, fervents défenseurs de la célèbre antienne de M. Thatcher : « Il n'y a pas d'alternative » partagent cet amour du dogme. « Les fanatiques qu'ils soient po-

litiques ou religieux sont les rejetons de ce processus par lequel les individus se dépouillent de leur humanité pour ne devenir que le réceptacle d'une certitude tyrannique »².

Avant de rassembler l'humanité, toutes les religions délimitent d'abord leur communauté et désignent ainsi avec une violence assumée, physique ou morale, ceux et celles

qui s'en tiennent écartés. Pendant le procès des attentats du Bataclan, lors de l'audition des parties civiles, à une jeune femme musulmane qui lui demandait pourquoi ils avaient assassiné sa sœur, Salah Abdeslam a répondu : « *Ce n'était pas volontaire. On ne voulait tuer que des mécréants.* »³

Ne nous y trompons pas. L'extrême droite en campagne fait des racines chrétiennes de la France un de ses hochets identitaires. Il y a derrière cet étendard les mêmes promesses de violence, de censure, de remise en question de la liberté de notre parole et de nos corps, les mêmes haines irrationnelles.

Et s'il fallait invoquer l'Histoire, J. Castex aurait dû se souvenir qu'aucune guerre sur notre sol n'a égalé en horreur et en inhumanité les guerres de Religion : « Ni la tolérance ni la laïcité ne sont des idées abstraites inventées par quelques esprits visionnaires. Elles s'enracinent dans un terreau de meurtre, de massacres, de souffrances. Si la France invente au XVIe siècle une manière spécifique de gérer les rapports entre État et religion, c'est qu'elle a payé pour voir. On savait que les affrontements religieux, une fois sortis de leur boîte de Pandore, étaient incontrôlables. »⁴

Dominique Delahaye

Toutes les citations de J.Castex sont extraites de son discours consultable sur le site du premier ministre

¹ Le courage de la nuance (Jean Birnbaum)

² La petite fabrique de l'inhumain (Marylin Maesso)

³ Charlie Hebdo N° 1529

⁴ Edito « Les cahiers de Science & Vie » : « Guerres de religion De l'intolérance à la laïcité » (Jean-François Mondot)

École hors contrat, école hors pair ?

Encore plus franchement que les écoles privées sous contrat (voir éditorial), les écoles privées hors contrat sont des machines de guerre hors pair contre l'école publique.

Par connivence avec des parlementaires de droite, affiliées à la Fondation pour l'école, ces écoles sont reconnues d'utilité publique. Ce label permet à leurs donateurs d'être défiscalisés à hauteur de leur générosité. Hors contrat, mais pas hors financement public, même si ce dernier est indirect. Madame Anne Coffinier, à l'initiative de la Fondation pour l'école, usa de son entregent pour obtenir cette estampille de qualité.

Anne Coffinier, faut-il le rappeler, est l'instigatrice des manifestations contre la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe. S'il est convenu que Philippe De Villiers soit un soutien logique des écoles entrepreneuriales, il n'est pas le seul. Dans la région des Pays de la Loire, les élus qui se servent de leurs mandats pour abonder en argent public un réseau d'écoles hostile au service public sont légion. André Lardeux fut le premier. Ancien président du conseil général de Maine-et-Loire devenu sénateur, il a reçu en grande pompe, sous les ors du Palais du Luxembourg, Anne Coffinier. C'était, de la part de l'élu angevin, une valorisation officielle de l'utilité éducative de la Fondation pour l'école. La reconnaissance de l'État donnant droit à des dons soustraits de l'impôt a suivi.



L'école *Le Gouvernail*, sise à la Roseraie, affiliée au Réseau *Espérance banlieues*, lui-même adhérent de la *Fondation pour l'école*, pourrait porter le nom de notre ancien sénateur. De plus, il réside à proximité du quartier d'implantation de l'école.

Christophe Béchu qui lui succéda au conseil général, devenu maire d'Angers, ne le trahit pas. Malgré une dénégation à une séance du conseil municipal, il use de sa fonction pour verser au bassin de l'école privée hors contrat. Ce n'est pas la mairie qui directement subventionne, mais **Angers Mécénat**. À cet organisme créé à l'initiative de la ville d'Angers et d'*Angers Loire Métropole* participent des généreuses entreprises. Ce fonds de dotation s'est donné pour vocation de « *soutenir des projets innovants porteurs de cohésion sociale* ». C'est très certainement parce que *Le Gouvernail* répond à ces canons d'humanité qu'il obtint 5 000 euros pour se développer. Afin d'occulter sa bienveillance à l'endroit de cette école, le Maire se cache derrière des organismes paramunicipaux. Ainsi des locaux appartenant à la *Soclova*, société d'économie mixte présidée par un adjoint au maire, hébergent l'école.

Madame la Présidente de la région ne s'embarrasse pas de ces précautions. Il est vrai qu'elle n'a pas rallié le mouvement du président Macron et de son hypocrite « *Ni Droite, ni Gauche* ». En plein jour, elle visite l'école, s'y fait photographier et s'y exprime. Elle y déclare : « *Je suis convaincue que le modèle scolaire proposé par le Réseau Espérance banlieues est pertinent et a toute sa place en complément des parcours classiques pour accompagner nos enfants vers la réussite. Transmettre des compétences fondamentales tout en inculquant les valeurs de la citoyenneté française contribue à renforcer le goût d'apprendre et à favoriser l'inclusion sociale, pour ne laisser aucun jeune au bord du chemin.* » Nous ignorons qu'un matinal lever des couleurs pratiqué quotidiennement inculquait les valeurs de la citoyenneté française. Pour nous, ce rituel effectué par tous les temps se rapprochait plutôt, dans sa forme, à un conditionnement de

petits soldats nationalistes. Mais peut-être n'avons-nous pas la même conception de la citoyenneté que la présidente de la Région ? Sans être contre l'armée ni contre la nation, nous pensons qu'une formation citoyenne laïque se doit de développer l'esprit critique

en se fondant sur des valeurs d'universalité. Là est la différence entre une école publique et des écoles privées telles que *Le Gouvernail*. Cette différence a l'air de plaire à Madame la Présidente. Et pour que l'école soit davantage connue et développée, pendant trois ans, la collectivité qu'elle préside lui versera une obole de 25 000 euros.

L'école *Le Gouvernail* est plus chanceuse que la Fédération des Œuvres Laïques qui, soi-disant, par faute de crédits régionaux disponibles s'est vue refuser une aide financière pour compenser l'arrêt des activités lors des confinements successifs.



Dans le même moment, la Région offrait plus d'un million 600 000 euros pour que la Catho agrandisse ses locaux dans son antenne de Laval. Contrairement aux actions culturelles pratiquées par la FOL 49, l'enseignement supérieur pas plus que l'enseignement primaire ne sont dans les compétences assignées aux régions. Les sommes versées à l'école hors contrat de la Roseraie et à la Catho de la place André Leroy sont des extras.

La Présidente de la Région se veut peut-être fidèle à une tradition de la droite vendéenne nostalgique d'une France catholique, fille aînée de l'Église, d'une France royaliste où les universités dépendaient de l'autorité du Pape et les petites écoles des clergés locaux. La volonté d'un séparatisme identitaire que son prédécesseur (Bruno Retailleau) soupçonne et condamne chez les islamistes, pourrait alors s'expliquer. De ce procès d'intention, nous nous abstenons. Mais faudrait-il qu'elle se souvienne que notre République est maintenant "*laïque et indivisible*".

Jack Proutt

"Au-dessus des lois de la République"

Le rapport Sauvé a révélé la vertigineuse ampleur de la pédocriminalité ecclésiastique, évaluant à 330 000 le nombre de ses victimes, rien qu'en France au cours du demi-siècle écoulé.



Là-dessus, un haut gradé de cette Église catholique qui a protégé les violeurs et leur a garanti l'impunité pendant des siècles, à la faveur de ce qu'elle appelle le « secret de la confession », a osé affirmer benoîtement que ledit secret (de Polichinelle) était « au-dessus des lois de la République ». Comment ne pas songer à tous ces islamistes et autres djihadistes à travers le monde, qui ne cessent d'affirmer que les règles monstrueuses qu'ils entendent imposer, au nom de leur interprétation du Coran, sont infiniment supérieures à toutes les lois humaines ? Et beaucoup, on le sait, en profitent pour se livrer, en toute bonne conscience, à toutes sortes de violations des droits humains et à

des massacres en tous genres... comme l'Église catholique en a perpétré, pendant des siècles, en toute bonne conscience, elle aussi ! Voltaire, déjà, dénonçait avec constance le gravissime danger du fanatisme de toutes les religions qui, au nom d'un dieu improbable, justifient tous les crimes – ce qui est bien pratique !

Face à cette permanente complicité de l'institution romaine, au nom d'un « dieu d'amour », des catholiques de gauche – espèce, certes sympathique, mais en voie de disparition – appellent à la démission collective de tous les évêques de France et de Navarre. Cela ne me dérangerait pas, bien sûr, que ces gens-là soient destitués et perdent leurs privilèges et leur respectabilité usurpée. Mais c'est faire preuve d'une stupéfiante naïveté que d'en appeler à leur bonne foi pour résoudre un problème qui dépasse infiniment leurs personnes. Imagine-t-on de demander aux capi mafiosi calabrais ou siciliens, ou aux chefs des yakuzas japonais,

ou de la mafia tchéchène, hongkongaise ou albanaise, de démissionner en bloc pour rétablir l'honneur de leurs organisations criminelles respectives ? Leurs successeurs à la tête de ces associations de malfaiteurs poursuivraient, bien entendu, la même politique, car c'est l'intérêt bien compris de tous leurs membres. Et remplacer des évêques ne changerait bien évidemment rien à la nature et aux pratiques d'une institution moyenâgeuse, rétrograde, oppressive et patriarcale, qui défend et continuera de défendre, bec et ongles, des intérêts partagés, et bien profanes, quelles qu'en soient les conséquences...

Pierre Michel

Pour en savoir plus sur les conséquences mortifères des viols d'enfants et adolescents par des prêtres, je ne puis que conseiller de lire le très beau roman d'Octave Mirbeau, "Sébastien Roch". Voir <http://mirbeau.asso.fr/dicomirbeau/index.php...> et <http://www.leboucher.com/pdf/mirbeau/sroch.pdf>
#Église #fanatisme #pédocriminalité #rapport-Sauvé #Mirbeau

Pompon sur la barrette ! ¹

Au sein de l'Église catholique de France, 330 000 victimes d'abus sexuels estimées en 70 ans...

Cela ne pouvait échapper à l'observateur Jean Baubérot. Aussi publiait-il sur son blog (Médiapart 5/10/2021) un article au titre assez provocateur, "La pédocriminalité dans l'Église catholique : un problème de laïcité ?" Non, point d'interrogation ! En effet, il commence par rendre grâce aux courageux évêques de France d'avoir osé regarder en face une « réalité désagréable » et d'avoir pour cela financé une étude à hauteur de trois millions d'euros (dons des fidèles ?). Pompon sur la barrette, cela aurait permis d'embaucher de jeunes chercheurs, sociologues, historiens. Je n'avais pas encore compris les confessionnaires comme agences auxiliaires de pôle emploi. Descendu de son observatoire pour aller au plus près des institutions diverses de nos sociétés il s'insurge. Diable, ce n'est pas dans la sphère publique ou l'état aux budgets « chichiteux » (qui abonde tout de même par milliards les écoles privées catholiques aux caractères propres), que se

trouve une telle détermination, une telle exigence de clarté et de transparence. D'ailleurs insiste-t-il, à quand une enquête du même type dans « l'éducation nationale »². « Bref, (il a raison, faisons court), dans la France laïque l'habitude courante consiste plutôt à "se voiler la face" (humour Baubéresque). S'appuyant, brièvement, sur Max Weber pour qui affronter de façon honnête « des réalités désagréables » trace une ligne de démarcation entre idéologie et connaissance, voilà l'Église, la religion (universelle) rangées du côté de la science et la République laïque (séparatiste) du côté des idéologies. C'est beau, c'est fort. Le lendemain de ce plaidoyer, (6/10/2021) la conférence des évêques de France par la voix de son président Monseigneur Eric Moulins-Beaufort déclarait : « le secret de la confession s'impose à nous et en cela il est plus fort que les lois de la république ». Depuis l'observatoire...silence (religieux). Mais sainte colère des victimes et de bon nombre de croyants pour qui l'exigence de clarté allait jusqu'à soulever les sombres et lourds rideaux du confessionnal. Rien à signaler non plus du côté des pouvoirs qui ne demandaient pas à la communauté catho-

lique de se désolidariser de ces « ennemis de la République » de ce « séparatisme ». Le président de la République et ci-devant chanoine de Saint Jean de Latran a salué, comme Jean Baubérot, « l'esprit de responsabilité de l'église française ». Mais alors qu'attend-il pour démissionner Monsieur le ministre de l'intérieur Darmanin qui tweetait et déclarait (France Inter 1er février 2021) : "Nous ne pouvons plus discuter avec des gens qui refusent d'écrire sur un papier (bible ?) que la loi de la République est supérieure à la loi de Dieu."

Alain Paquereau

¹ Cerise sur le gâteau en langage clérical."

² Formule globale dont on ne sait plus si elle désigne la seule école publique ou l'ensemble des écoles dont les écoles privées (catholiques pour la plupart) sous contrat. Les enseignants pédocriminels ne passent pas par le confessionnal mais par le tribunal. Je note qu'il ne fait guère de doute que l'Église soit « patriarcale », sous la loi du père... il n'en serait plus de même des écoles, collèges et lycées où les femmes domineraient. Le « matriarcat » institutionnel en robe légère semblerait moins dangereux que le patriarcat en soutane.

Direction d'école, La loi Rilhac

D'où vient ce projet de loi qui va détruire l'école et maltraiter ses personnels ?

Ce gouvernement, à l'instar des gouvernements précédents, a pour objectif économique la casse des Services Publics. Faut-il encore rappeler, ici, que ceux-ci n'ont pas vocation à être rentables mais à répondre aux besoins des citoyens sur l'ensemble du territoire ? Toujours est-il que les attaques reviennent inlassablement et que J.-M. Blanquer porte haut les velléités de parvenir aux fins de l'économie ultralibérale. Il réactualise et étoffe ses projets qui n'ont pu aboutir lorsqu'il était chef de cabinet de Darcos en confiant une mission parlementaire aux députées V. Bazin-Malgras (LR) et Cécile Rilhac (LREM) dont le rapport, en août 2018, émet des propositions qui rejoignent les préconisations de la Cour des comptes et confortent la vision de cette ligne politique. Le sujet de la direction d'école comme levier d'une privatisation de l'Éducation est une obsession.

« À la fin du XIXe siècle, le directeur avait de vrais pouvoirs. Il avait par exemple le droit de regarder les cahiers de ses adjoints. En 1908, avec l'instauration d'un conseil des maîtres, et surtout l'émergence d'un syndicalisme enseignant, ce pouvoir s'est émoussé. En 1965, un décret instaure officiellement une relation de pair à pair, plutôt horizontale », relate Laurent Frajerman, spécialiste des politiques éducatives et animateur de l'observatoire de la FSU. Depuis, les tentatives rétrogrades de ré-instaurer le pouvoir d'un directeur, d'une directrice sur ses adjoints.es sont revenues régulièrement : en 1986 avec le statut de maître-directeur, en 2007 avec les EPEP (établissements publics du 1er degré), en 2011 avec le programme ÉCLAIR (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), en 2019 avec les EPLESF (établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux). Toutes ces tentatives ayant pour but de réduire les coûts du Service Public d'Éducation et de rompre le cadre commun de l'École ont été abandonnées grâce aux mobilisations de la profession, initiées par le SNUipp-FSU. En 2021, J.-M. Blanquer revient à la charge avec la remise en cause de l'Éducation Prioritaire et l'expérimentation des Contrats Locaux d'Accompagnement. Il s'appuie maintenant sur son « grenelle de l'éducation » pour passer en force, contre l'avis d'une très large majorité de la profession, avec la loi Rilhac, durcie et adoptée par le Sénat ce 20 octobre, sur fond de dérégulation de l'École annoncée par



Macron à Marseille le 2 septembre dernier.

La loi devrait entrer en application à la rentrée 2022, que va-t-elle changer ?

Article 1 « Le directeur dispose d'une autorité fonctionnelle permettant le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige et la réalisation des missions qui lui sont confiées ». Elle inclut les directeurs et directrices dans la chaîne hiérarchique. Ils et elles vont devoir accepter une délégation de compétences dictée par leur IEN qui va leur imposer des missions nouvelles. Cela se traduira par un contrôle plus étroit de l'IEN et une surcharge de travail. On peut prévoir que ce que l'IEN n'a pas réussi à obtenir des enseignant.es il tentera de l'avoir via le directeur·trice. Et c'est lui qui aura à imposer ces injonctions aux enseignant.es.

Article 2 « Le directeur participe à l'encadrement et à la bonne organisation de l'enseignement du 1er degré. Il peut être chargé de missions de formation. L'ensemble de ces missions est défini à la suite d'un dialogue

Le flou de ces missions est dangereux : évaluation des adjoint.es, choix dans leur recrutement ?

tous les 2 ans avec le DASEN ... Le directeur propose à l'inspecteur ... des actions de formations spécifiques à son école ». C'est la fin du travail collégial et de la liberté pédagogique de chacun. L'école primaire ressemblera donc aux établissements du secondaire avec un directeur supérieur hiérarchique et gestionnaire. On aura donc davantage de

conflits interpersonnels comme en atteste le nombre important de fiches RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) qui émanent du 2nd degré.

Le flou de ces missions est dangereux : évaluation des adjoint.es, choix dans leur recrutement ?

Rien n'est actuellement tranché sur l'aide administrative. Sera-t-elle à la charge de l'État ou des collectivités ? Sera-t-elle abondée ou saupoudrée selon les spécificités de chaque école ?

Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas un statut qui améliorera l'école.

La question du statut ne règle en rien le poids grandissant des tâches administratives, aggravé par le contexte sanitaire et l'impréparation du ministère. Qui peut sérieusement croire que cette loi va répondre aux revendications de la profession en termes d'allègement des tâches administratives, d'augmentation de temps de décharge, de reconnaissance du métier ?

Si certaines organisations syndicales se félicitent – en dépit de l'opinion d'une très large majorité de la profession exprimée dès 2019 dans un sondage organisé par le ministère lui-même – d'avancées pour les directeurs·trices et le fonctionnement de l'École, c'est qu'elles ne portent pas l'attachement à un Service Public d'Éducation de qualité ni les valeurs que défend le SNUipp-FSU.

Qui peut sérieusement imaginer qu'un statut hiérarchique et un fonctionnement managérial éviteront d'autres drames comme celui de Christine Renon ?

Pour le SNUipp-FSU, les écoles ont besoin d'une tout autre politique : d'effectifs réduits dans toutes les classes, de personnels spécialisés de Rased et d'équipes pluri-professionnelles renforcées ainsi que d'une formation de qualité à la hauteur des besoins. Le fonctionnement de l'école a besoin de reconnaissance des collectifs de travail que sont les conseils des maîtres, de directrices.teurs dont les tâches sont allégées et recentrées sur l'animation et la coordination de l'équipe pédagogique, d'aide administrative et de temps de décharge suffisant. Pour démocratiser l'école, il faut s'appuyer sur le professionnalisme des collectifs de travail

Claudie Laurent
co-secrétaire du SNUipp-FSU49

Les enjeux essentiels de la souveraineté

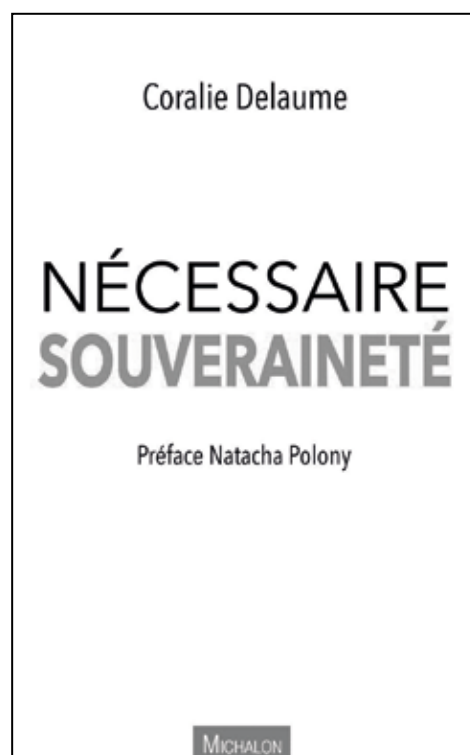
I l y a un an, mon amie et co-auteur Coralie Delaume disparaissait, emportée par un cancer foudroyant. Coralie Delaume était une intellectuelle engagée dont le travail dépasse largement les thèmes qui l'ont fait connaître, à savoir l'analyse critique de l'Union européenne. Son livre posthume, Nécessaire souveraineté, sorti en septembre dernier chez son éditeur Michalon, témoigne de la profondeur de sa réflexion.

Cet ouvrage s'articule autour de trois souverainetés : la souveraineté nationale, la souveraineté populaire et la souveraineté économique. La première idée proposée dans le livre concerne l'articulation entre souveraineté nationale et souveraineté populaire. Les deux notions ne doivent pas être confondues. Une spécificité de l'histoire française est que l'État y a précédé la nation. Ainsi, l'État français fut d'abord construit pour servir le monarque dans le cadre de la souveraineté du royaume. Ce n'est qu'avec la Révolution que la nation française se constitue, transformant un peuple sujet en peuple politisé conscient de son destin. On connaît la suite. En s'emparant de l'État monarchique, la nation française fonde la Première république et établit la souveraineté populaire.

En pratique cependant, la souveraineté populaire ne cessa d'être attaquée. Le Premier Empire, la Restauration, le Second Empire, et même la Troisième République proclamée après la répression des communards, démontrent à quel point l'idéal de souveraineté populaire a souvent été contrarié au cours de l'histoire. D'ailleurs, une fois la Troisième République installée, et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne servit souvent de prétexte pour briser les velléités populaires, analyse Coralie Delaume dans *Le Couple franco-allemand n'existe pas* (2018). Ce rôle fut ensuite délégué aux institutions européennes dont le poids s'est progressivement renforcé.

L'Union européenne fonctionne selon le principe d'une délégation de souveraineté. Au nom du marché commun, puis du marché unique, les États se sont dessaisis de certaines de leurs compétences en matière de régulation économique, de monnaie, de commerce international... au profit d'institutions supranationales non élues : la Commission européenne, la Banque centrale européenne, et surtout la méconnue et pourtant essentielle Cour de justice de l'Union européenne. Ces

« trois indépendantes » comme les appelle Coralie Delaume, constituent le cadre dans lequel la souveraineté nationale est contenue. Or, en déposant les États, en imposant un ordre juridique supranational hors de portée des peuples, l'Union européenne court-circuite les capacités de la nation à se gouverner elle-même. Voilà pourquoi le retour de la souveraineté nationale est une condition nécessaire à l'expression de la souveraineté populaire et voilà pourquoi la mise en cause du



cadre européen est indispensable pour toute personne attachée à ce que la démocratie ne soit pas qu'une coquille vide.

Mais la réflexion de Coralie Delaume ne se limite pas à ce constat. Recouvrer la souveraineté nationale ne peut être qu'un moyen et non un but en soi, juge-t-elle. Pour permettre une véritable souveraineté populaire il est également nécessaire de remettre en cause la plupart de nos institutions économiques. En effet, contrairement aux souverainistes de droite qui semblent se contenter d'un retour à un ordre national au profit des élites locales ou qui surfent sur les thématiques identitaires en parlant exclusivement d'immigration, Coralie Delaume entend faire de l'instrument de la souveraineté un usage au service de l'égalité sociale. Engagée dans le mouvement des Gilets jaunes, elle estime que la voie du peuple doit passer par une remise à plat de l'ordre néolibéral qui consacre la toute-puissance du marché contre l'idéal démocratique.

Comme elle le rappelle dans son livre, les

théoriciens du néolibéralisme tel l'Autrichien Friedrich Hayek avaient une conception très limitée du rôle de l'État. D'ailleurs, l'objectif d'ouverture des frontières économiques qu'il portait (son projet de fédération européenne proposé à la fin des années trente) avait pour but explicite de rendre les États impuissants par le biais de l'économie et de la concurrence. Dans une fédération d'États où les marchandises, le travail et le capital circulent librement explique Hayek, il n'est plus possible à un gouvernement de mettre en œuvre une véritable régulation de l'économie car toute mesure allant à l'encontre des intérêts économiques dominants se traduirait inéluctablement par un arbitrage des entreprises en défaveur de cet État. Ainsi, l'ordre néolibéral permet aux détenteurs du capital économique, c'est-à-dire aux plus riches, de contourner les législations nationales en profitant de la concurrence que les États se livrent entre eux pour attirer les investissements. Dans ce jeu du moins-disant fiscal, social et environnemental, les choix du peuple prétendument souverain sont donc passés au tamis des marchés et seules les mesures favorables au capital apparaissent économiquement soutenables. C'est une autre manière de contourner la souveraineté populaire en la rendant inopérante tout en la préservant formellement.

Alors que s'ouvre une nouvelle campagne présidentielle et que la France s'interroge sur sa place et son destin, les réflexions de Coralie Delaume restent essentielles. Les promesses que ne manqueront pas de faire la plupart des candidats, qu'elles soient précises ou générales, devront être analysées sur leurs capacités réelles de mise en œuvre. Or, sans une rupture assumée avec d'une part le cadre juridique européen qui limite sérieusement toute réforme ambitieuse, et d'autre part le cadre néolibéral de la mondialisation qui limite la possibilité de mener des politiques économiques et sociales au service du plus grand nombre, la plupart des promesses, surtout celles qui se présenteront comme étant au service de l'égalité, risquent de se traduire par de nouvelles déceptions pour les électeurs qui se feront abuser.

David Cayla

Énergie et genre humain

Leur histoire commune se déroule depuis la préhistoire. Elle continue aujourd'hui. Les progrès de l'un entraînent les progrès de l'autre, à moins que ce ne soit l'inverse. Pour condenser le contenu de cet article, son titre aurait pu être *Du muscle à l'atome*¹.

Raccourci, mais qui résume les milliers d'années du parcours accompli par les hommes et les femmes pour s'approvisionner en énergie. Elle se présente sous deux formes principales, mécanique et thermique. Depuis la Préhistoire jusqu'à l'Antiquité, la seule énergie mécanique disponible était celle du muscle humain ou animal. La maîtrise du feu donnera la chaleur et la lumière. Lumière pour éloigner les prédateurs. Chaleur pour réchauffer et cuire les aliments. Progrès considérable qui autorisera la consommation et la meilleure assimilation des viandes. L'apport des protéines animales favorisera l'extraordinaire développement du cerveau. Il différenciera et éloignera assurément le genre humain des autres espèces animales. Relisez à l'occasion *La guerre du feu – J.H Rosny aîné* qui évoque bien son importance pour nos ancêtres. Même si aujourd'hui les découvertes paléontologiques montrent que les comportements décrits ne reflètent pas totalement la réalité de l'époque.

De l'Antiquité au Moyen Âge

De la Préhistoire à l'Antiquité la source principale d'énergie thermique reste le bois et de façon plus générale les végétaux. C'est la nature qui les fournit, aidée par le développement de l'agriculture. L'énergie mécanique provient quasi exclusivement du muscle humain. Pour sortir l'eau des puits, transporter des charges, il n'y a pas d'autre solution. Pensons aux milliers d'hommes qui construisent les pyramides. Ce besoin de matériel humain entraînera le recours à l'esclavage. Les guerres fourniront les prisonniers, futurs esclaves indispensables à la vie économique. On pensera bien à utiliser l'énergie éolienne mais ses apports sont trop intermittents. Rien ne vaut la régularité des esclaves faisant tourner une meule au rythme des coups de fouet. Rien ne vaut la régularité des esclaves galériens ramant au rythme des tambours.

Le cheval ou le bœuf, trop gros mangeurs pour être rentables, étranglés par leur licol, n'apportent qu'un appoint minime.

Le Moyen Âge

Un important progrès vient soulager la vie

des paysans. Le nouvel harnachement des animaux de trait leur autorise maintenant un effort de traction important. Avec le joug, deux bœufs additionnent leurs forces. Plus

efficace encore, le collier d'épaule donne l'avantage, dans bien des régions, aux chevaux de trait sur les bovins. La productivité agricole augmente sans qu'il soit nécessaire de disposer de nombreux esclaves. Certains historiens voient même dans ces nouveaux harnachements une explication à leur disparition et au passage à la société féodale. Avec les avancées des sciences et des techniques, les roues à aube, les moulins à vent contribuent de manière moins marginale qu'à l'époque précédente à la disponibilité d'énergie mécanique. Malgré tout, cette énergie reste rare et chère, ce qui entrave le développement économique. En contrepartie, l'énergie thermique grâce aux forêts et aux cultures est largement disponible. Dilemme, comment passer de l'une à l'autre ?

La machine à vapeur

Plus encore que le harnachement des animaux, une découverte va totalement changer la vie de nos sociétés. La machine à vapeur convertira l'énergie thermique en énergie mécanique. Elle en donne la maîtrise car on peut l'actionner à la demande. Après les essais du français Denis Papin, l'anglais James Watt déposera en 1769 le brevet fondateur. Par la suite il mettra au point le système mécanique transformant le mouvement alternatif du piston en mouvement rotatif. C'est le début de la révolution industrielle. Un problème crucial se pose alors. Il faut brûler d'importantes quantités de bois pour transformer l'eau en vapeur. Les forêts occidentales n'y suffiraient pas. Avantagement le charbon va prendre le relais. La machine à vapeur va pomper l'eau des mines, descendre et remonter les mineurs. L'exploitation du charbon prendra une autre dimension. Les transports aussi. La locomotive, machine à vapeur sur roue, autorisera les déplacements de personnes et les livraisons de matières premières et marchandises à grande distance et rapidement.

L'électricité

Malgré tout la machine à vapeur ne prend pas en charge les besoins diffus d'énergie mécanique, tirer l'eau des puits, battre le grain ou animer le tour du potier. Dans les



usines, des courroies et des poulies la distribuent à chaque machine. On ne sait pas la transporter. L'électricité viendra combler ces lacunes avec le moteur électrique. Sans grand risque de me tromper, je suis sûr que dans votre domicile vous utilisez au moins une dizaine de moteurs électriques de toutes tailles : machines à laver, aspirateurs, robots ménagers, lecteur de CD, jouets, volets et portails électriques ...

La machine à vapeur se contente d'entraîner les alternateurs qui généreront l'électricité pour tous. Notons au passage le rôle du nucléaire. Il ne fait rien d'autre que fournir l'énergie thermique nécessaire à la transformation d'eau en vapeur. Quel dommage que nos savants n'aient pas trouvé un moyen de transformer directement en électricité une énergie sophistiquée comme le nucléaire, en se passant de la machine à vapeur de James Watt !

Autres énergies

Pour clore ce rapide survol nous pourrions mentionner encore l'énergie de la gravitation et l'énergie solaire, autre forme d'énergie thermique. Des poids descendant sous l'effet de la gravité entraînaient des mouvements d'horlogerie ou la rotation des poulets sur les

Ne doutons pas que cette histoire continuera

broches. De nos jours l'énergie hydraulique utilise la gravitation dans les chutes d'eau. Mais aussi l'énergie solaire puisque l'eau qui va remplir les barrages, en dernière analyse, provient de l'évaporation des océans directement liée à leur ensoleillement.

Ne doutons pas que cette histoire continuera dans le futur pour, comme dans le passé, améliorer la condition humaine.

Yves Mulet Marquis

¹ Le contenu de cet article a été inspiré par le texte *Du muscle à l'atome* - Marcel Boiteux paru dans la revue *Science et Pseudo-sciences*, N° 301. Juillet/septembre 2012.

Nutri-score

Vous connaissez sans doute ce logo apposé sur de nombreux aliments, constitué de 5 barres avec des couleurs allant du vert au rouge. Issu d'un calcul basé entre autres sur la teneur en sucre, en sel et en matières grasses, il doit nous renseigner sur leurs qualités nutritionnelles et nous aider à choisir les meilleurs pour notre santé. Bien adapté aux aliments multitransformés, comme les céréales vendues pour le petit-déjeuner, dont on ignore généralement tout de la composition réelle, il me semble totalement inutile voire dangereux dans d'autres cas.

Je l'ai récemment trouvé - score rouge - sur une plaque de beurre, produit naturel. Que signifiait-il ? Que le beurre est une matière grasse. Belle lapalissade ! Que la consommation de beurre est dangereuse pour la santé ? C'est une source de vitamine A indispensable aux cellules de la rétine. Mais aussi de vitamine D. Une partie de la population, les enfants et les personnes âgées, a tendance à en être carencée. La présence de ces deux vitamines en justifie à elle seule une



consommation raisonnable malgré ce nutri-score défavorable. En ce qui me concerne, sans prendre de risques pour ma santé, depuis toujours je mange tous les matins mes deux tartines beurrées.

Regardons maintenant le roquefort, fleuron de la gastronomie française. Il est difficile pour lui d'être bien classé. Tout simplement du fait de son cahier des charges. Il doit contenir entre 1,5 g et 1,8 g de sel pour 100 g, 30 g de lipides pour 100 g de fromage, ce qui fait sa saveur. Le nutri-score se calcule sur 100 g de produit. En général une portion de roquefort est plus proche de 25 g, ce qui diminue largement les apports en sel et en lipides. Je continuerai donc à manger de ce produit naturel. Histoire de pousser le vice un peu plus loin, je l'accompagnerai d'un verre de Sauternes ou pour consommer local – il m'arrive parfois de suivre les préceptes des écologistes – d'un verre de Bonnezeaux.

Yves Mulet Marquis

Admettons que les lois de la Constitution européenne sont intangibles. Cela aux dépens de la souveraineté de chaque nation (cf. le différend avec la Pologne). Mais imaginons que des intérêts particuliers prévalent, comme ce fut le cas de l'Allemagne hitlérienne. Dans ce cas, la solution britannique du Brexit pourrait s'imposer. Et la renégociation des traités européens (envisagée par F.Hollande) pourrait être envisagée.

Pourquoi parle-t-on de grippe espagnole à la fin de la guerre 14-18 ? On gomme le fait qu'elle est probablement née aux États Unis, au Kansas.

Les consoles de jeux (fabriquées par Microsoft, Sony, Nintendo...) sont de grosses consommatrices d'énergie. Mais elles ne sont pas concernées par les directives européennes obligeant par exemple les fabricants de machines à laver de respecter certains critères environnementaux, sous peine de poursuites par les autorités nationales. Pourquoi ce privilège !?

Jean-Paul Brachet

Liberté d'expression

Deux ouvrages récents, écrits par des agrégés de philosophie, traitent chacun à leur manière de la liberté d'expression.

Dans *Sauver la liberté d'expression*¹, Monique Canto-Sperber s'interroge sur ce que l'on peut dire, ce qu'il faut taire. Elle s'inquiète devant la prétention d'extrémistes de toutes origines de vouloir définir les règles du débat à leur avantage en refusant, en interdisant y compris par la manière forte, la parole à ceux qui professent des opinions différentes des leurs. Comme par exemple les associations LGBT qui empêchèrent en 2019, à l'Université de Bordeaux, la conférence de la philosophe Sylviane Agacinski qui défendait des opinions hostiles à la GPA et à la PMA pour toutes. Action légitimée par ses opposants qui n'acceptaient pas que les droits des femmes soient sujets de débats. Sans échange d'arguments contradictoires, que reste-t-il de la liberté d'expression ? Tout au long des 300 pages, Monique Canto-Sperber en dresse l'histoire et pointe ses limites, diffamation,

injures, appels au meurtre Elle met en garde contre le danger de l'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme qui, dans un arrêt concernant l'Autriche, a admis *le droit à la jouissance paisible de la liberté de religion* en réponse à des attaques jugées offensantes et profanatrices pour celle-ci. Mila aurait été condamnée. Ambiguïté entre la pensée et l'action, Monique Canto-Sperber justifie sans aucun regret sa décision, en tant que directrice de l'École normale supérieure, d'interdire dans les locaux de son établissement deux manifestations appelant au boycott de l'État d'Israël.

Le second ouvrage², écrit par André Perrin, s'intitule *Scènes de la vie intellectuelle en France* avec un sous-titre qui à lui seul en résume le contenu, *L'intimidation contre le débat*. En dix chapitres, chacun s'appuyant sur un exemple précis, l'auteur montre que l'exercice du débat et de la critique intellectuelle disparaît progressivement aujourd'hui. Le procès d'intention remplace la discussion. L'utilisation de certains mots est proscrite

pour mieux disqualifier celui qui les utilise ainsi que les thèses qu'il avance. Enfin, on n'hésite plus en tordant le propos de son adversaire à lui faire dire ce qu'il n'a pas dit. Modèles types, l'assimilation de la critique de la politique de l'État d'Israël à de l'antisémitisme ou la dénonciation de l'islamisme intégriste comme une attaque générale contre tous les musulmans. En principe, dans notre pays, nous disposons d'une entière liberté d'opinion et d'expression. En pratique une discipline de parole contraignante réduit le champ et le nombre des sujets ouverts à une véritable discussion. Nous vivons sous un régime de liberté d'expression surveillée. Deux livres à méditer. Bonne lecture.

Yves Mulet Marquis

¹ Sauver la liberté d'expression – Monique Canto-Sperber – 330 pages – Albin Michel

² Scènes de la vie intellectuelle en France – André Perrin – 240 pages – Éditions de l'Artilleur

Rumeurs

Les invisibles... et les autres

Tous les ans le CSA¹ publie un baromètre de représentation dans les médias des différentes catégories socioprofessionnelles. Pour l'année 2020 les ouvriers (12% de la population) n'ont été représentés qu'à hauteur de 1%.

Les cadres, professions libérales et chefs d'entreprise qui ne composent que 10% de la société représentent 64% des personnes présentées dans les productions audiovisuelles.

Le monde des médias ignore le monde populaire, étonnant non ?

J-L. G.

¹ « Baromètre de la représentation de la société française. Vague 2020. » Les collections CSA, juin 2021.

« Médiacritiques, revue trimestrielle d'ACRIMED. » Numéro 40, Octobre-Décembre 2021.



Le loup était dans la bergerie

Début novembre se tenait la COP 26. L'ONG Global Witness a comptabilisé dans les couloirs de la COP 26 au moins 503 lobbyistes affiliés aux multinationales productives de pétrole, de charbon ou de gaz.

Ainsi, le nombre de représentants de l'industrie fossile est plus élevé que le total des huit délégations officielles des pays les plus touchés par le changement climatique – à savoir : Porto-Rico, Myanmar, Haïti, Philippines, Mozambique, Bahamas, Bangladesh et Pakistan.

Comment s'étonner alors des résultats plus que décevants des travaux de cette COP 26 ?

J-L. G.

Encore des mots, toujours des maux

C'était il y a quelques mois. Médias dominants, réseaux sociaux, discours politiques ressassaient à l'envi le mot **islamo-gauchisme**. Quasiment disparu du paysage médiatique, le voilà remplacé par deux autres, **woke** et **intersectionnalité**. Observons ces nouveaux venus, leur véritable contenu et l'usage politique qui en est fait.

L'origine du mot woke est connue, c'est une déformation du mot woken qui signifie éveillé. Il désigne donc la nécessité d'être éveillé, sensible face aux injustices, aux inégalités et autres discriminations subies par tout ou partie de la population.

Si l'on s'en tient à cette définition, on compte dans notre pays de nombreux partisans du woke : la CGT et d'autres organisations syndicales sont woke, la Ligue des droits de l'Homme et le MRAP

sont woke, la fondation de l'Abbé Pierre et ATD Quart Monde sont woke, des mouvements et partis de gauche sont woke, l'association ATTAC est woke comme l'ONG Oxfame, liste non limitative...

On pourrait même aller jusqu'à dire que la devise de la République, « liberté, égalité, fraternité » est... woke !

Le terme intersectionnalité a été proposé par l'universitaire et juriste américaine Kimberlé Crenshaw en 1989 pour illustrer le point de croisement entre différentes discriminations subies par les femmes afro-américaines.

Il a pris par la suite un sens plus général concernant toutes les formes de discriminations. Ainsi, si vous convenez par exemple qu'une femme salariée est au point de croisement de deux formes de discrimination, comme salariée qui subit la même exploitation que tous les autres salariés et comme femme dont le salaire est inférieur à celui des hommes salariés à qualification égale, alors vous vous reconnaissez dans ce concept, concept qui peut, bien entendu, faire débat quant aux conclusions à en tirer.

Pourquoi, alors, tant d'agitation ?

L'irruption de ces deux termes nourrit de violentes polémiques engagées notamment par les partis de droite mais aussi une partie de la gauche, y voyant une menace contre « l'universalisme républicain ».

À droite, pour lutter contre le wokisme, on fait feu de tout bois. Ainsi, JM Blanquer vient-il de lancer le « Laboratoire de la République ». Selon son fondateur, ce laboratoire « aura une vision républicaine opposée à cette doctrine qui fragmente et divise et a conquis certains milieux politiques, médiatiques et académiques en proposant un logiciel victimaire au détriment des fondements démocratiques de notre société ».

Le 14 octobre dernier, deux cents invités participaient à la soirée de lancement.

On y reconnaissait Elisabeth Badinter largement applaudie, quatre membres du gouvernement, une bonne dizaine de parlemen-



taires LREM dont Aurore Bergé, Philippe Val, l'ancien cofondateur du Printemps républicain Gilles Clavreul. Bref, que du beau monde.

En fait, la crispation radicale que suscite le phénomène woke puise ses racines dans une absence de volonté politique à prendre au sérieux les demandes d'égalité, de justice, de respect des droits humains. Un défaut d'écoute et de volonté qui se nourrit lui-même d'un mécanisme de déni, à savoir un mécanisme de défense face à une réalité insupportable, difficile à assumer intellectuellement et politiquement.

L'appel à « l'éveil » conduit à prendre conscience d'une rupture consommée du contrat social.

La réalité d'inégalités croissantes et de discriminations criantes nourrit une citoyenneté à plusieurs vitesses qui contredit les termes du pacte républicain, celui d'une promesse d'égalité et d'émancipation.

Jean-Louis Gregoire

Bla-bla-bla et vaines polémiques

Dès 1971, le groupe pétrolier français Total était au courant du danger de l'utilisation des énergies fossiles. Mais il n'a pas agi, essayant au contraire de le minimiser. En 1974, René Dumont fut le premier porte-parole de l'écologie lors d'une élection présidentielle. Moqué pour ses interventions, il n'obtint que 1,32 % des suffrages. Mais la catastrophe environnementale, que Total voulait cacher, ne peut plus être ignorée.

Depuis 1974, malgré une trop lente prise de conscience écologique, le vote « vert » a progressé. Aux élections européennes de 2019, la liste d'Europe Écologie Les Verts de Yannick Jadot a réalisé un score de 13,5 %. Et en 2020, des maires EELV (Europe Écologie Les Verts) ont été élus sur des listes d'union dans 36 communes dont 7 de plus de 100 000 habitants. Si la progression est belle, cette « déferlante verte » (dixit le Figaro) qui concerne moins de 2 millions d'électeurs reste bien relative.

Mais cette avancée du vote vert agace les anti-écologistes et les décisions des maires EELV sont scrutées et font très vite polémique.

Quelles sont ces polémiques ?

Grégory Doucet, à Lyon, a supprimé le 22 février la viande dans les cantines de sa ville. Celle-ci est revenue dans les menus, un jour sur cinq, le 26 avril suivant. On peut toujours dire qu'un seul repas carné, cela fait peu et on peut reconnaître une certaine brutalité dans la méthode. Mais 4 repas végétariens sur les 14 possibles dans une semaine ne font pas d'un consommateur un véritable végétarien. Aucun diététicien ne dira à l'heure actuelle qu'il est impossible de concevoir une alimentation sans viande, même pour des enfants. Et il est reconnu que les végétariens, par la réflexion qu'ils portent sur leur alimentation et sur leur mode de vie, se portent globalement mieux que des citoyens lambda.

Léonore Moncond'huy, à Poitiers, a fait diminuer la subvention à deux aéro-clubs. On lui reproche surtout d'avoir maladroitement accompagnée cette baisse de la réflexion suivante : « *L'aérien, c'est triste, mais ne doit plus faire partie des rêves d'enfants aujourd'hui.* » Elle pouvait justifier sa décision en invoquant la nécessité de venir en aide à d'autres associations mises en difficulté par le Covid et en considérant que les 2

aéro-clubs n'avaient pas de difficultés financières. D'ailleurs, l'un des aéro-clubs a pu heureusement continuer d'offrir des baptêmes de l'air à des enfants handicapés. Le ministre des Transports, M. Djebbari (LREM), a déploré des « *élucubrations autoritaires et moribondes* » et a cité Antoine de Saint-Exupéry : « *Fais de ta vie un rêve, et d'un rêve une réalité.* » Le monde de Saint-Exupéry n'est pourtant plus le nôtre.

Pierre Hurmic, à Bordeaux, a décidé de supprimer le sapin de Noël géant, « *un arbre mort* » au centre de sa ville. Il est reproché au maire de n'avoir pas consulté ses concitoyens et d'avoir traité de « *fachos* » les opposants à cette décision. Celle-ci n'a pourtant pas privé les Bordelais de sapin. Elle a permis une économie de 60 000 euros (ce qui faisait cher l'arbre mort !) et Noël sera encore illuminé grâce aux arbres vivants de la ville. Mais les réactions déferlèrent : une commune de Corrèze a acquis à la place de la ville de Bordeaux le sapin de 19 m, « *pour soutenir la filière bois* » ; un groupuscule d'extrême droite s'est fait de la publicité en « *offrant* » un petit sapin à la ville de Bordeaux ; la ministre déléguée à la Citoyenneté, Marlène Schiappa, a tweeté : « *Ils sont pires qu'idéologues : ils sont rabat-joie.* » Pour Mme Le Pen, les Verts « *ont un rejet viscéral de tout ce qui fait notre pays, nos traditions, notre culture et chercheront à tout démonter, pièce par pièce* ».

Mme Barseghian, maire EELV de Strasbourg, en novembre 2021, a fait installer un sapin de 30 m. Pour s'éviter des ennuis ? Ces polémiques stériles sont regrettables en ce sens qu'elles ne disent rien d'une incompétence a priori des maires écologistes dans la gestion municipale. Les citoyens des communes concernées sauront être juges du travail de leurs élus.

Par contre, elles disent beaucoup de la méfiance, de l'animosité, voire de la haine des conservateurs, qu'ils soient de droite ou de gauche, à l'égard de l'écologie et des écologistes (sans que ceux-ci soient précisément définis parmi les innombrables mouvances). L'année 2021 a vu se succéder des catastrophes naturelles. Un récent rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) alerte une fois de plus sur un réchauffement global et irrémédiable



de la planète. Catastrophes et réchauffement sont indéniablement à mettre sur le compte des activités humaines. Il faut maintenant éviter que le réchauffement prenne une ampleur désastreuse, en particulier dans les pays les plus pauvres. La COP26 (26^{ème} conférence des parties pour le climat), réunie en novembre à Glasgow était l'occasion de prendre des décisions en ce sens. Voici ce qu'en dit François Gemmenne, spécialiste de la gouvernance du climat et des migrations : « *On a l'impression que cette COP 26 c'est une émission de télé-réalité. Ça n'a plus rien à voir avec la réalité des impacts du changement climatique.* » Les jeunes militants écologistes (Greta Thunberg, mais bien d'autres aussi) ont dénoncé 15 jours de bla-bla-bla.

Les polémiques dont il a été question ici sont aussi du bla-bla-bla. On débat et on ne s'inquiète pas de l'augmentation des GES (Gaz à effet de serre) liée aux transports, mais aussi à la déforestation massive, elle-même en lien avec la production de viande.

Les élections présidentielles dans notre pays devraient être l'occasion de débats très vifs : la remise en état du système de santé et particulièrement de l'hôpital, le pouvoir d'achat et la hausse nécessaire des salaires, l'accueil des migrants, etc... Il devrait être aussi question d'écologie. Souhaitons qu'en ce domaine, et dans les autres aussi, ce ne soit pas que bla-bla-bla.

Jean-Luc Veillé

Pour l'exemple

Devant le tribunal d'Angers, ils sont alignés. Rangers cirés, baïonnette au canon, drapeaux tricolores déployés, cliquetis des médailles, bérets, képis, calots. Sonnez trompettes, roulez tambours. La victoire en chantant.

Ne jetons pas la pierre, mais célébrer n'est pas toujours commémorer. Je passe une nouvelle fois mon chemin. Depuis ma mémoire de petit garçon mon grand-père Gilbert m'approuve. Ce jour-là il n'était pas de la revue. Assis en bout de table, dos tourné à son buffet « empire paysan », casquette sur la tête il bougonnait et pestait. Il se souvenait de ses années de misère et de sang. Il pensait à ses camarades tués. Il maudissait les généraux... Et n'était pas le seul de ces « anciens combattants ».

Je passe mon chemin et rejoins, une nouvelle fois, la petite troupe rebelle qui entoure place de la Paix le modeste monument dédié à la colombe. Libre Pensée, Mouvement de la Paix, amis laïques et libertaires. Une poignée de citoyens « de bonne volonté » comme à Vannes, Millau, Pau, Orléans... Pour se souvenir du désastre de la guerre, et revendiquer encore et encore la réhabilitation des 639 soldats français « fusillés pour l'exemple ». Ce combat de paix petit à petit avance. Pour la première fois dans le hameau de Vanémont, là où ils furent fusillés, une stèle inaugurée officiellement honore les neuf soldats qui dans cette commune des Vosges furent passés par les armes. En cette commune de La Houssière fut rendu hommage à ceux dont il aurait fallu suivre l'exemple.

Place de la Paix, le 11 novembre dernier, les intervenants des organisations présentes ont demandé au moins leur réhabilitation.

A. P.

« Ici on noie des Algériens »

Ce 17 octobre 2021, à l'initiative de la Libre-pensée, du Mouvement de la Paix et l'Association des Anciens Appelés en Algérie et leurs Ami(e)s Contre la Guerre, se réunissaient 70 Angevins qui, comme dans beaucoup d'autres villes de France voulaient rompre « le silence du fleuve ».

C'était il y a soixante ans... le 17 octobre 1961. Les accords d'Évian étaient en cours de discussion. Pour peser, le FNL appelait les travailleurs immigrés algériens à braver le couvre-feu et manifester pacifiquement, silencieusement, en faveur de l'indépendance de ce qui demeurait une colonie. Des bidonvilles misérables, des garnis miteux, endimanchés, souvent en famille, enfants dans les bras ou à la main, ils sont 50 000 sans doute à converger vers le centre de Paris. La répression sera terrible. Sous les ordres du préfet Papon la police parisienne se comportera en pacificatrice coloniale. Elle sait son impunité. Papon n'a-t-il pas déclaré : « *pour un coup donné, nous en porterons dix* » La ratonade est lancée. Une pluie de « bidules » s'abat. Peu de cris mais le bruit des crânes qui éclatent, des mains protectrices qui se brisent, témoigne l'éditeur François Maspéro présent ce jour rue Serpente. « *Les Français musulmans d'Algérie* » comme ils sont désignés alors par la presse aux ordres sont « *massacrés* ». (Un groupe de policier sera révolté des sévices extrêmes subis par les manifestants rassemblés dans la cour intérieure de la préfecture de police.) Les cadavres mutilés sont balancés dans la Seine au-delà du quai des Orfèvres. Officiellement il sera compté trois victimes. Elles seraient peut-être plus de cent, plus de deux cents. Le chiffre n'est toujours pas arrêté. Le fleuve Seine silencieux charrie les cadavres. Silence. Il nous

revient peut-être de parler du courage de ceux qui dès le lendemain voudront faire connaître la vérité. Voici leurs noms. Jean-Michel Mansion (Alexis Violet), Jean-Marie Binoche (le père de l'actrice), Benoît Rey (auteur des Égorgeurs) et Arthur Adamov (Adamian). Ils appartiennent au mouvement situationniste et après de longues discussions se mettent d'accord pour peindre en lettres noires sur la pierre des quais de Seine, devant l'académie française : « *ici on noie des Algériens* ». Pour que l'on se souvienne de ce graffiti il fallait un autre courageux. Ce sera Jean Texier. Il

est photographe au journal l'Humanité. À la recherche d'informations sur les tabassages de la nuit il repère le slogan, descend de voiture, déclenche. Ce que l'on ne voit pas sur le cliché ce sont les policiers de part et d'autre de l'inscription. Elle ne paraîtra que 25 ans plus tard... pour devenir emblématique du silence de la 5^e république.

La jeune collégienne Fatima Bédar fut tuée cette nuit-là. Son père ne l'a reconnue qu'à ses deux tresses encadrant son visage décomposé. Jetée au fleuve elle sera retrouvée le 31 octobre coincée dans une

écluse du canal Saint-Denis, son cartable de cuir encore sur le dos. La police conclura au suicide. François Hollande et son successeur Emmanuel Macron lancent quelques fleurs en Seine. Mise en scène, pour dire « *une répression sanglante* » pour le premier, « *une répression violente* » pour le second qui ne laissera pas venir sur le Pont Saint Michel la manifestation revendiquant noir sur blanc : pour la reconnaissance d'un crime d'état.

La V^e République est coupable de crime envers Fatima, morte en France, assassinée, résistante algérienne. Le préfet de Police Maurice Papon obéissait à Michel Debré ministre de l'intérieur du président Charles de Gaulle.

Alain Paquereau



Mardi 23 novembre 2021

Patrice Moysan, ancien directeur de la SADEL, Etienne Brémond, ex président, Vincent Berrivin, président des Amis de la SADEL, Alain Paquereau pour la FOL 49, fleurissaient la tombe d'Albert Charleux (1890 / 1974). Les lecteurs de l'Anjou Laïque savent

qu'Albert Charleux, président de la FOL de Maine et Loire est l'initiateur et fondateur de la librairie coopérative devenue « Société Coopérative Ouvrière de Production Savoirs plus ».

C'est sa fille, Nelly Sorin, donatrice géné-

reuse de ses parts sociales à l'entreprise qui souhaitait ce geste pour son père défenseur de la laïcité, résistant, déporté, émancipateur. À ce devoir de mémoire il est juste de se plier.

A. P.

Récit : "Exception consolante"

Jean-Paul Delahaye, inspecteur général, ancien directeur général de l'enseignement scolaire est en 2012 conseiller spécial de Vincent Peillon, premier ministre de l'Éducation nationale de la présidence de François Hollande.

À ce titre, il accompagne le nommé vers la première réunion ministérielle. Ils sont suivis par les autres membres du cabinet. Jean-Paul Delahaye ne se congratule pas avec ses pairs. Tout au moins, il ne le signale pas. Il sait qu'à ce moment il ne peut partager ses sentiments avec ses futurs collaborateurs. Pour certains d'entre eux, il est naturel de se retrouver sous les dorures d'hôtels particuliers dévolus maintenant à des ministères. Ils s'estiment comme les élus d'un système scolaire reconnaissant les meilleurs. Pour le conseiller spécial, c'est, au contraire, l'aboutissement d'un parcours sortant de l'ordinaire. Issu d'une famille très pauvre, il sait que sa mère fut à l'origine de ses distinctions universitaires et de ses promotions dans le monde de l'éducation. Aussi réfute-t-il l'expression « parti de rien ».

Bien entendu, il devait être satisfait et heureux d'être le numéro deux de l'énorme machine Éducation nationale, mais ce bonheur fut fortement teinté d'un immense regret : l'absence de sa mère trop tôt disparue. Elle aurait été fière, la mère courage ! De ce regret, en son l'hommage, il fait un récit. C'est un témoignage émouvant et même poignant d'une vie de pauvres. Aux difficultés matérielles s'ajoutent la honte et le sentiment d'humiliation. Les habits de pauvres vous interdisent des endroits que vous n'osez fréquenter. Pour une parente d'élève, le conseil de classe en est un, même si les résultats scolaires de son enfant la stimulent au plus haut point. Transfuge d'une classe populaire et miséreuse, Jean-Paul Delahaye aurait pu prétendre, en s'appuyant sur les bons résultats scolaires en primaire de sa mère et de son grand-père, qu'il était, par atavisme, doué pour les études. Et, comme certains membres du cabinet bien nés, trouver na-

turelle sa place en haut de la hiérarchie de la fonction publique. Si l'idéologie des dons n'a plus cours dans le vocabulaire des experts, elle n'a pas vraiment disparu des esprits. Implicitement n'est-elle pas latente dans la fameuse « Égalité des chances » de « l'élitisme républicain » ? L'auteur récusé les deux énoncés. Il voudrait une « Égalité de droit ». Cette « Égalité de droit » a fait défaut à ses frères et à sa sœur pourtant brillants à l'école de leur village. Ils n'ont pas

droite, mais aussi des gens de gauche dont les enfants sont bien préparés à réussir dans le système éducatif en vigueur. Peut-être faut-il voir là une des causes de la pérennité des inégalités scolaires lors de la massification de l'enseignement.

La mère de Jean-Paul a tout misé sur lui pour qu'un enfant de « torchon » égale ceux des « serviettes ». Il lui était alors impossible matériellement de faire la même chose

pour le reste de la fratrie. Abandonnée par son mari, sa vie de mère de famille faite de durs labeurs fut un combat. Ce dernier fut difficile. Il fallait repartir après les crises de désespoir. Jean-Paul Delahaye, avec beaucoup d'affection et d'empathie, raconte cette vie. Ses événements les plus marquants et les plus significatifs permettent à l'ancien conseiller spécial de gauche d'ouvrir des incises sur des réflexions sur l'école. Elles sont nourries d'un rapport qu'il fit en qualité de directeur général de l'enseignement général de l'enseignement scolaire. Son titre « Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous » est évocateur d'une volonté transformatrice. Elle passe par une critique des réformes successives, notamment par la diminution du temps scolaire. Un récit prenant à ne pas manquer

pour ceux qui souhaiteraient que l'école de la République devienne réellement un « Asenseur social ».

Jack Proutt

Jean-Paul Delahaye : « Exception consolante. Un grain de pauvre dans la machine. »
Édition de la Librairie du Labyrinthe, 256 pages, 17 €

Jean-Paul Delahaye

Exception consolante

un grain de pauvre dans la machine

Récit



Éditions de la Librairie du Labyrinthe



comme lui suivi le premier cycle du secondaire dans un internat de lycée et pu choisir le latin en option. Ce parcours inhabituel pour un élève pauvre permit à Jean-Paul Delahaye d'approcher cette « Égalité de droit ». Il en fit une « Exception consolante ». Cette formule est empruntée à Ferdinand Buisson. L'auteur en explique sa teneur : « En tant qu'exception je consolais et rassurais les riches, tout en donnant de l'espoir aux pauvres. » Ces exceptions ne déculpabilisent pas seulement les héritiers culturels de

Ils nuisent toujours

Que sont devenus nos anciens ministres de l'Éducation nationale ? Sont-ils allés à la ligue de l'Enseignement comme le fit Jean-Paul Delahaye. Nenni, ils apportent leurs lumières à des entreprises d'éducation privées. Leurs expériences peuvent être utiles pour affaiblir le service public d'éducation. Ils savent comment faire. De leurs nouvelles missions, nous ne pouvons pas parler de reconversion.

De Robien à la tête d'une école privée d'enseignement supérieur (ILERIS)

Darcos à la tête d'une fondation pour le privé hors contrat (Kairos)

Chatel directeur d'un groupe éducatif privé (Odyssey)

La méditation de pleine conscience

Nous reprenons ci-dessous un communiqué de presse du 25 juin la Ligue des droits de l'Homme.

« En entrant dans l'école publique, la méditation de pleine conscience vient tacler de plein fouet la loi de séparation des Églises et de l'État, socle de la Laïcité ».

En 1978, lors d'une retraite dans un centre New Age, le scientifique Jon Kabat-Zinn, préalablement initié à la méditation de pleine conscience (MPC) par un moine bouddhiste, aura une fulgurance : proposer cette approche à des patients souffrant de maladies chroniques ou de stress, pour essayer de les soulager. Il tentera ensuite de construire a posteriori un corpus médical visant à valider son intuition. Malgré des milliers d'études réalisées, la totalité des méta-analyses examinant ce domaine concluent à une absence d'effet significatif, ou à un effet très modéré de la MPC, insistant sur la nécessité d'une meilleure méthodologie de recherche.

Depuis, certaines conséquences préoccupantes de la pratique de la MPC ont été signalées, conduisant à une dépersonnalisation, à des attaques de panique ou à des épisodes psychotiques. Rappelons que la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a déjà fait plusieurs mises en garde s'agissant des problèmes posés par cette technique.

Cette approche d'essence bouddhiste, curieusement présentée aujourd'hui comme laïque, repose sur l'écoute de sa respiration associée à un scanner mental de son corps. Cette méditation, qui concentre notre pensée sur la vacuité, conduit rapidement alors vers un conditionnement avec une perte d'esprit critique et un assujettissement de l'individu, expliquant aussi un certain engouement du secteur économique pour cet outil. Vu sous cet éclairage, loin d'être un éveil, la MPC conduit à une baisse de vigilance, voie royale et classique pour amener ses pratiquants vers des états de sujétion propice à des abus, dont tente de les protéger l'article 223-15-2 du code pénal.

La promotion et le financement tout azimut de cette technique sont pilotés depuis le think-tank américain Mind and Life Institute, où siègent des émissaires de différentes obédiences bouddhistes, de la mouvance anthroposophique, ou encore des chamanes. A leurs côtés, des représentants du très controversé institut californien Esalen ; avec des acteurs qui dans les années 70 assuraient



la promotion d'une substance elle aussi assujettissante, le LSD ! En 2012, John Kabat-Zinn est devenu l'un des responsables de l'Institut Esalen, institut New Age à l'origine de nombreuses psycho-sectes et psycho-techniques, qui déferlent sur la planète depuis la seconde partie du XX^e siècle.

« Laïc » et « légitimé par la médecine » semblent bien être les deux sésames poussés en avant pour permettre à ce « culte global » de pénétrer tous les secteurs d'activité des démocraties occidentales, avec mansuétude.

Malheureusement nous voyons que la réalité est beaucoup plus sombre !

Le paradoxe est préoccupant lorsque l'on voit la MPC proposée aux enfants dans les écoles. Notamment sous l'impulsion du député LREM d'Ille-et-Vilaine, Gaël Le Bohec, qui en début d'année a remis au ministre de l'Éducation nationale, un rapport proposant une expérimentation de la MPC dans 240 classes publiques pour septembre prochain, ciblant des élèves scolarisés en CM2, 6^e et 5^e.

Si aujourd'hui, cette expérimentation prend une dimension quasi-officielle, elle est ap-

parue de façon rampante dans l'Éducation nationale dès 2012. Des enseignants formés à la technique prenant alors l'initiative d'initier des enfants dès la maternelle. A la rentrée 2019, l'Éducation nationale va tolérer que La Rochelle propose, pour 96 euros par élève, une initiation à la MPC aux 5 000 enfants qui y sont scolarisés. Depuis mai 2021, la MPC est enseignée à une classe de 4^e au collège de Redon (Ille-et-Vilaine). Aujourd'hui, la MPC est pratiquée de façon sauvage dans une dizaine d'académies.

L'entrée de la MPC, pratique problématique directement liée à des spiritualités et des croyances, dans l'école publique vient tacler de plein fouet l'un des textes emblématiques de notre démocratie : la loi de séparation des Églises et de l'État, de 1905, qui codifie très précisément la laïcité en France.

Aussi, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) demande expressément au ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, de renoncer au projet d'initiation à la MPC dans l'école publique, et de mettre fin à l'ensemble des expérimentations de cette pratique en cours actuellement dans les écoles publiques, en vertu du strict respect de l'application de la loi de séparation des Églises et de l'État.

Communiqué de presse de la Ligue des droits de l'Homme

Paris le 25 juin 2021

Depuis il semble bien que l'expérimentation prévue dans les 240 classes publiques ait été ajournée. À Angers une séance de présentation de la MPC sous forme d'un film de promotion déguisée suivi d'un débat, a tourné court grâce aux interventions pertinentes de quelques-uns, approuvées par la salle. Si toutefois les lecteurs de l'Anjou Laïque entendent parler d'introduction de méditation dans les emplois du temps, n'hésitez pas prévenez nous. Merci d'avance.

Arnolphe

Brèves d'étonnement

Anglomanie (par le biais des États Unis) : kezaoko ? La télévision a recours massivement à des termes anglo-saxons comme streaming, staff, cancel culture, talk, fake news, etc.

En Ontario, au Canada, on (les autorités locales) brûle les livres au motif qu'ils diffusent des critiques contre les « minorités » (y compris dans les bandes dessinées de Lucky Luke), voire parce qu'ils diffusent des visages de femmes aguichantes.

J-P. B.

Quand la Peste aux Angevins faisait la guerre...

La pandémie du Covid-19, qui s'éternise, a ravivé une peur ancestrale, celle qu'inspirait la peste. Oui, le Progrès ne nous met pas à l'abri. Pire encore, nous voyons à quoi les humains s'exposent quand ils accélèrent leurs échanges à l'échelle du monde. Comme ce fut le cas pour les deux grandes pestes européennes (VI^e et XIV^e-XVIII^e) réactivées par les importations de soie chinoise. Qu'en fut-il en Anjou ? Quelles traces dans les livres, dans les archives ?

Le premier essai historique, un article du médecin E. Farge sur La Peste Noire (Revue de l'Anjou, 1854), révèle un manuscrit inédit. Puis, La peste à Angers (1908), thèse de médecine du Choletais H. David puise à plusieurs sources des XV^e-XVIII^e : le Journal de Louvet, les registres municipaux et hospitaliers, et le Traité de la peste du médecin René Gendry (Angers 1631). Succincts et mal référencés, ces deux essais ne sont complétés qu'en 1971, avec le chapitre consacré à la peste par François Lebrun dans Les Hommes et la Mort en Anjou. Scrutant les registres de sépulture, il mesure les ravages de la maladie dans la province, où le taux de mortalité fut parfois décuplé. Ces trois travaux permettent de tenter un bilan.

Les temps de peste

Les débuts de la peste dite justinienne (VI^e S.) sont contés par Grégoire de Tours dans Histoire des Francs. La variante bubonique, létale dans deux cas sur trois, entra en France par Marseille : toucha-t-elle notre région ? Le chroniqueur dit simplement « une grande famine accabla alors les Angevins ». Mais son récit met déjà au jour deux constantes des épidémies anciennes : la foudroyance de la contagion – avant 1900, on ignorait les vecteurs de la peste –, et le fatalisme des populations persuadées que ce « commencement des douleurs » est un « fléau de Dieu ».

On en sait davantage sur la Peste Noire en Anjou. Un ajout du XIV^e sur un manuscrit d'Angers (BM 827), date de novembre 1348 l'entrée de la peste bubonique, par la Doutre. La maladie tua sans répit jusqu'en 1362. Toutefois, l'Ouest aurait été moins touché par cette Pestis Atra qui fit 40 millions de morts en Europe. Angers conserve un vestige emblématique de ces temps : la tapisserie de l'Apocalypse, commandée en 1373, avec son 4e cavalier. Ce squelette monté sur son « cheval pâle » sera suivi d'une myriade de

danses macabres, comme celle de St-Rémy-la-Varenne, et d'autres allégories de la Mort. Même si on ne la disait plus « noire », la peste sévit encore trois siècles, en épidémies plus ou moins locales. En Anjou, on en note plusieurs aux XV^e et XVI^e, et de façon presque continue entre 1583 et 1660. Toutefois, la dernière en France (1722), fut cantonnée à Marseille.

Les moyens du bord

Sur une aussi longue période, populations et pouvoirs publics avaient en effet acquis un certain empirisme pratique pour se protéger. Combinant la théorie soutenue par les aëristes (les miasmes sont la cause) et celle des contagionnistes (le pestiféré est porteur), on adopte des mesures, tant pour assainir l'environnement que pour réduire les contacts. En témoigne l'imagerie du corbeau, médecin de la peste avec sa grande robe noire et son masque rempli d'épices et de parfums. Le traité de Gendry préconise ainsi le vinaigre et les fumées de genets, invite à ne pas toucher d'objets qu'a tenus le malade. D'autres conseillent l'huile ou une couverture de cheval, mais l'Angevin s'accorde avec eux sur l'adage universel des temps de peste : « Pars vite, va loin et reviens tard ! ».

Une triade que seuls les plus riches peuvent suivre et la mortalité empire avec la descente dans l'échelle sociale. Tout repose donc sur la charité des individus – il y en a –, des congrégations – mais guère avant 1650 – et, surtout dans les villes, sur les autorités. En 1605, un sanitat hors-les-murs, de 900 places, est créé à la Penthière (actuel quartier Lac de Maine). Tenu par le père de R. Gendry, il compte à lui seul un millier de décès en 1625-1626, pour 6 000 dans Angers. Autres mesures : toute famille atteinte voit sa maison marquée d'une croix blanche et fermée d'un cadenas de la ville, confinement des communes « contagées », obligation faite aux convalescents de porter une baguette blanche. Les manquements sont punis du carcan !

La société bouleversée

D'autres initiatives, comme le ramassage des immondices et le pavage des rues, furent

sans doute salutaires, mais les injustices prolifèrent. Les autorités doivent lutter contre les profits illicites que tirent charlatans et même chirurgiens. En effet, si les médecins diagnostiquent, pronostiquent et ordonnent sans toucher le malade, les chirurgiens incisent les bubons et cautérisent les « charbons » : les risques de contagion leur font monnayer outrageusement leurs services.

Autre enjeu : les sépultures. Mues par les réflexes religieux, les familles supportent mal les nouveaux cimetières hors communauté, comme le sinistre Champ de la mort, actuelle rue Hanneloup. À Fontevraud, en 1639, plutôt que d'enterrer leurs enfants sur place comme ils le devraient, certains transportent les corps nuitamment dans le cimetière paroissial.

Les contradictions sont multiples. En principe les rassemblements sont interdits. Mais

les motivations des autorités sont ambiguës. Ainsi, en 1630, la municipalité d'Angers prétexte la peste pour expulser des comédiens « avec défense de jouer en icelle ville ». En fait, une « émotion populaire » fait rage depuis plusieurs jours. Suscitant l'attroupement, tout spectacle renforcerait le désordre. En revanche, les processions sont rarement interdites. Et telle ou



Un « Corbeau », médecin peste.
Gravure allemande de 1656.

telle, comme en 1599, conduite en remerciement d'une fin d'épidémie et suivie d'une sarabande échevelée, précède un rebond calamiteux le mois suivant.

La peste et le traitement autoritaire qu'elle entraînait bouleversaient la société. D'ailleurs, les années 1650-1660, qui en marquent la fin, furent particulièrement troublées en Anjou, où une fronde populaire visa nommément la bourgeoisie. L'Histoire donne l'occasion de méditer sur l'actualité.

Jean-Michel Cauneau

Auteur de « Mourir en latin. L'épidémie de 1639 à Fontevraud », *Mélanges offerts à Elisabeth Verry, Angers, 2021.*

Les statues vivantes

Maman est nerveuse. Elle serre fermement la main de la petite fille en l'entraînant vers la place de l'église. Les rares passants, en ce froid matin d'avril, jettent un regard furtif au couple

Il est manifeste que la grande personne a bien du mal à imposer sa volonté à la gamine boudeuse qui n'aide en rien à leur progression.

Sans ces quelques témoins, Hélène utiliserait des moyens plus coercitifs mais elle se contente de maintenir fermement la main qui se dérobe et entraîne l'enfant vers l'édifice massif qu'elle aperçoit maintenant en bout de rue.

Maman est inquiète. Sans en parler à son époux, elle a décidé une thérapie risquée pour en terminer avec une phobie très particulière de sa fille. Il n'existe sans doute pas de nom pour cette maladie.

Certaines personnes ont peur des reptiles, herpétophobie, peur des araignées, arachnophobie, ou peur d'avoir peur, tout simplement. Il existe des centaines de phobies. Mélanie a peur des statues ! Cela ne s'invente pas.

Lorsque Mélanie aperçoit une statue sur sa stèle, au milieu d'une place, sur une pelouse de jardin public, au centre d'un bassin, elle se fige de terreur, tremble de tous ses membres et refuse tout mouvement.

Il faut alors la porter, faire un grand tour autour du personnage de fonte ou de marbre, sous les yeux étonnés des personnes qui assistent à la crise.

Maman connaît la raison de cette phobie. Quelques années plus tôt, Mélanie accompagnait Hélène dans les rues piétonnes d'Angers lorsqu'un de ces énergumènes qui se juchent sur un petit piédestal, peints de couleur bronze et figés dans une immobilité trompeuse attira l'attention de la petite. Sans méfiance, elle s'approcha d'une sorte de grand guerrier métallique et en fit le tour.

Les spectateurs riaient sous cape.

Vous devinez la suite. Lorsque le soldat en acier se pencha sur elle, avec une flexion brusque du torse et toucha son épaule, elle se mit à hurler de frayeur. Personne ne se rendit compte du traumatisme profond que cette enfant venait de subir.

Maman a consulté. Les psychologues ont été unanimes. Il fallait soigner le mal par le mal. On habitue les ablutophobes à la baignade en commençant par des bains de pieds. On lâche peu à peu la main des agoraphobes au milieu des places. On emmène les homophobes dans les bosquets, dans les bois puis dans les forêts.

Pour Mélanie, il suffirait de décrire des cercles de plus en plus rapprochés autour des Apollons et autres Venus de jardins publics pour obtenir le résultat escompté.

Rien n'y fit. Pas plus Rodin que Carpeaux ne purent retrouver grâce auprès de la petite.



Maman est décidée. Hélène ne veut plus s'en laisser compter. La manière douce ayant échoué, la manière forte s'impose. Elle serait du genre à emmener un nécrophobe à la morgue ou dans les catacombes, un thalassophobe à Berck plage. Elle emmène Mélanie à l'église du bourg. La bâtisse millénaire abrite assez de saints, de saintes et de représentations divines en plâtre coloré pour venir à bout de cette maladie. Après une heure ou deux passées à leur contact, Mélanie sera guérie, définitivement ! Et, s'il le faut, Hélène égrènera un chapelet aux pieds de la Vierge Marie.

Maman passe à l'acte. La porte de l'église est massive, les veines torturées de son bois, creusées par des siècles de pluies, vont de ferrures en ferrures, comme autant de sillons hostiles. Son grincement sinistre ouvre pour Mélanie l'accès à un enfer. Elle s'agrippe au chambranle mais rien ne peut s'opposer à la détermination de sa mère. Poussée, traînée, houspillée elle atteint le centre de la nef romane, dans une semi-obscurité.

Elle se fige alors dans une sorte de cataplexie douloureuse. Ses muscles ne répondent plus



et c'est miracle qu'elle reste debout. Hélène s'éloigne d'elle à reculons, franchit le porche et referme la porte. C'est diabolique, idiot et sans appel.

Maman a eu tort. Adossée, le cœur battant à tout rompre, au bois rugueux, Hélène tend l'oreille. Un lourd silence répond d'abord à son attente anxieuse puis, strident et insupportable un cri jaillit de la nef, transperce les planches neuves, vrille les tympanes de la mère indigne. C'est un incroyable hurlement. Les sorcières devaient crier ainsi quand les flammes mordaient leurs mollets. Hélène hésite puis, ce qui lui reste de lucidité maternelle réveille ses entrailles. Elle se jette sur la poignée de porte au moment où les cris s'arrêtent, comme avalés par la muraille.

Ses yeux s'habituent à la pénombre puis elle distingue une incroyable scène. Saint Sébastien est penché, torse nu et transpercé de flèches sur la fillette évanouie. Le curé d'Ars lui caresse les cheveux avec gentillesse tandis que Sainte Thérèse la berce sur ses genoux. Du fond de la nef arrive Jeanne d'Arc,

Maman perd la raison. Elle sort de l'église et tient des discours incohérents aux quelques personnes accourues. Puis elle s'évanouit sur les pavés du parvis. Sur le côté du porche il y a une affichette

**Festival des statues vivantes.
Ce soir, répétition générale des artistes.
Ne pas déranger SVP**

Alain Bourrier

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Masse du soleil

Chaque seconde, la masse du soleil diminue. Mais de combien ?

Réponse de la devinette précédente : Puissance du corps humain

Une puissance en Watt (W) est une énergie en Joule (J) divisée par un temps en seconde (s). L'énergie est le produit d'une force en Newton (N) par son déplacement en mètre (m).

Sur les sentiers de montagne, un honnête marcheur de 75 kg élève son poids (750 N) d'environ 100 m tous les quarts d'heure (900 s). Il développe une puissance moyenne de 83 W. Tous les amateurs de cyclisme connaissent les 21 virages de la montée vers l'Alpe de Huez, 1121 m de dénivélé. Le record, 37 min 35 s (2255 s), appartient à Marco Pantani, 57 kg (570 N), soit une puissance moyenne de 283 W. En régime impulsif, on peut encore faire mieux. En 1987 Stefka Kostadinova (60 kg, 1,80 m) franchit une barre à 2,09 m. Son centre de gravité s'est élevé de 1 m depuis le sol jusqu'à 10 cm au-dessus de la barre, soit 1,19 m pendant une durée de 0,493 s. Elle développa, en moyenne pendant son saut, une puissance de 1420 W.

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1									■	
2								■		
3									■	
4					■					
5				■			■			
6		■								
7						■				
8								■		
9							■			
10			■							

Solution mots croisés A.L n° 137

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	V	A	C	A	N	C	E	S	■	T
2	A	E	R	I	E	N	N	E	■	E
3	L	O	I	R	■	I	V	R	E	S
4	E	■	M	E	N	D	I	A	N	T
5	R	Y	E	■	F	A	R	C	I	E
6	I	E	S	O	■	I	O	■	G	E
7	A	N	■	B	A	R	N	U	M	■
8	N	■	D	E	L	E	S	T	E	R
9	E	V	E	I	L	S	■	E	■	U
10	S	E	B	R	O	■	E	S	S	E

Horizontalement :

1 web. 2 tourteau / article. 3 assommer. 4 punaise aquatique / surprenant. 5 action de séparer / conjonction. 6 crispier. 7 ne se dit que joint à bien ou mal / assainit. 8 variété de laitue ou bloc flottant / voyelles poétiques. 9 anneau pour les avirons / gros mangeur sans fin. 10 note / coutures.

Verticalement :

A reconnaître. B estimer / aigre. C actes réflexes très simples. D bouleversée / animaux bousculés. E transport en île de France / identique au 9. F pour la vie au grand air ou contre par pudeur / chaleur animale. G Eire / dans les stalagmites. H vache / métal précieux. I dresse. J machines servant à broyer les végétaux.

L'Anjou laïque N° 138

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Proult

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

Max Bayard, Alain Bourrier, Armelle Chaye, Jean-Michel Cauneau, Dominique Delahaye, Pierre Michel, Jean-Luc Veillé

Mise en page

FOL49, Jack Proult

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

NOUVEAU

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Et la tendresse Bordel ! (ou la numérisation de l'humain)

C'est dimanche, Agathe entame sa 81^{ème} année. Pour l'occasion, ses enfants ont bien fait les choses. Un premier coup de sonnette !

- « Bonjour Madame, vous êtes bien Agathe Lignel »

- « oui » répond t-elle, les yeux au-dessus de l'épaule de cet inconnu. Elle scrute l'horizon...

- « C'est donc bien pour vous, tenez cliquez ici et ce joli bouquet de fleurs est pour vous » Agathe n'a même pas le temps de le remercier que le jeune homme court déjà vers sa trottinette. Elle a juste le temps de lire « des fleurs pour toutes les occasions.... ».

Le bouquet est là sur la table. La couleur des fleurs est autant de colorants canalisés par la tige de chacune d'entre-elles. Elles sont entourées d'un papier glacé qui n'appelle pas à la chaleur. On a plutôt envie de les mettre dans le réfrigérateur. Elle se demande si elle doit les mettre dans l'eau car elles baignent déjà dans un vase de fortune faite d'une poche plastique. Elle aperçoit une carte. Il est écrit « **BON ANNIVERSAIRE** » en grosses lettres édulcorées. Puis un deuxième coup de sonnette ! Cette fois-ci, c'est le facteur, elle le connaît bien. Parfois, lorsqu'il le peut, il prend un petit café avec elle, mais ce n'est pas souvent. Il doit cliquer sur son téléphone à

Cependant, elle ouvre le paquet et une pochette transparente glisse sur la table.

- « Une montre ! » s'exclame-t-elle quelque peu étonnée. -

- « Non Madame Lignel, c'est un bracelet d'alarme, et là une petite boîte, je vais vous aider à les installer et vous apprendre à les utiliser, d'accord ? »

D'accord ou pas d'accord, elle n'a guère le choix Agathe et puis elle ne veut pas décevoir le facteur. Il a l'air de prendre cette mission tellement à cœur. On se croirait dans la série télévisée « Les Experts ».

Elle le regarde déballer tout le matériel... Il s'active autour de sa box, branche, débranche...

- « Voilà, c'est terminé Mme Lignel, on va maintenant tester pour voir si ça fonctionne ? »

- « !!... » S'amuse Agathe

- « Alors voilà, ce petit boîtier c'est votre bipper, il vous suffit d'exercer une simple pression en cas de problème ? »

- « Ah bon, quel problème ? »

- « Par exemple, si vous ne vous sentez pas bien »

- « Alors, j'appuie là et.... ? » S'enquiert-elle

- « Eh bien, vous êtes mise en relation avec une personne »

- « Ah bon, mais jusqu'à maintenant, si je ne me sentais pas bien, j'appelais mes enfants, pas souvent non plus car je ne veux pas trop les déranger. Ils travaillent beaucoup à ce qu'il paraît, peut-être trop même ! »

- « Et ils vous répondent tout de suite ? » interroge l'expert

- « Non, il y a un message qui me dit de patienter, qu'ils ne vont pas tarder à décrocher, puis une musique. C'est tout »

- « Vous voyez donc là, vous aurez toujours quelqu'un. »

- « Ah bon, mais si je ne peux pas appuyer... »

- « En cas de chute donc, c'est votre bracelet qui intervient. La pression se fait toute seule dès lors que vous chutez »

- « Ah bon, j'ai intérêt à regarder où je mets les pieds. Il est joli ce bracelet. »

- « On essaie maintenant, on commence par le boîtier »

Le facteur expert appuie sur le bouton...

Rien ne se passe, pas le moindre bip, pas le moindre son en retour !



- « Ah c'est étonnant, je vais vérifier les branchements. »

Il retourne vers la box, redébranche, branche, ausculte le boîtier, le secoue un peu, recommence...

TOUJOURS RIEN...

- « Écoutez, Mme LIGNEL, je vais appeler le service après-vente, je vous tiens au courant par S.M.S »

- « Un message sur mon téléphone ? »

- « Oui, c'est cela, à plus tard Mme Lignel »

Agathe regarde le facteur s'éloigner tout en scrutant à nouveau l'horizon... Une sonnerie retentit, celle que l'on entend souvent dans les polars des années cinquante ! C'est son téléphone portable. Elle décroche et presque automatiquement l'arrangement musical de Happy Birthday crachouille dans son oreille à en devenir sourde !

- « Bon anniversaire Maman, alors as-tu reçu les fleurs, et le cadeau ? »

- « Le bracelet, tu veux dire, oui »

- « Et alors... » s'inquiète son fils

- « Ça ne marche pas ! » répond-elle

- « C'est incroyable, vu le prix que l'on paie quand même ! » s'insurge-t-il

- « Ce n'est pas la peine de t'inquiéter, tiens justement il vient de m'envoyer un message »

- « Allô maman, il dit quoi le message ? »

- « Que c'est normal que cela ne fonctionne pas, je suis dans une zone blanche ! »

Il y aura certainement une suite

Armelle



chaque passage.

Mais aujourd'hui, il a tout son temps, lui explique-t-il. On lui a confié une mission. Il tend à Agathe une petite enveloppe Kraft estampillé de différents slogans tel que « La Poste, plus près de chez vous... La poste, à votre service... La poste en 2 clics ! » Tout un vocabulaire qui échappe complètement à Agathe.

- « Allez, Mme Lignel, c'est un cadeau de vos enfants ! »

- « Ah bon.... » Dit-elle quelque peu dubitative.